

RAPPORT DE GESTION

2016



MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



La vision du Conseil d'Administration du Fonds d'Entretien Routier tendant à accroître sa capacité d'intervention dans le financement des programmes routiers basés sur la stratégie de remise à niveau du réseau reste inchangée. C'est pourquoi, le rythme de mobilisation des ressources, au regard des besoins sans cesse croissants de l'entretien routier sera maintenu.

Les ressources propres du FER ont permis de poursuivre le financement des travaux non achevés du programme 2014-2015. Toutefois, des contraintes externes n'ont pas favorisé la réalisation de la levée de fonds de 275 milliards de CFA destinée à financer les travaux prévus au programme 2016-2018.

L'essor de notre société, ces dernières années, repose sur la diversification de ses sources de financement ainsi que sur la crédibilité que le marché bancaire lui accorde. Les ressources ainsi obtenues ont servi au financement de l'entretien et contribué à la réhabilitation des infrastructures routières.

Notre ambition est d'optimiser nos ressources par la préservation du patrimoine routier avec l'ouverture de plusieurs stations de pesage, en appliquant intégralement le Règlement n°14/2005/CM/ UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Pour un meilleur suivi des performances des entreprises publiques, l'Etat prévoit de signer avec le FER, un contrat de performance qui décline les attentes ainsi que les objectifs assignés à chacune des parties. Aussi, en vue de l'évaluation des performances de la société, le Conseil d'Administration, a-t-il, dans sa politique de gestion des risques et de contrôle, vivement encouragé la Direction Générale à poursuivre ses efforts de bonne gouvernance.

Nous croyons fermement que des employés bien formés demeurent la clé de voûte de cette gouvernance. Bien évidemment, ce personnel doit évoluer dans un cadre approprié remplissant toutes les normes de sécurité et d'hygiène. Ainsi, pour améliorer l'environnement de travail du personnel, il est envisagé, dans les prochains mois, l'extension des locaux du siège.

Mes remerciements vont à l'endroit de Monsieur **Siandou FOFANA**, Directeur Général, pour tout le travail accompli durant ces neuf années à la tête du Fonds d'Entretien Routier. Le leadership qu'il a imprimé à notre société fait notre fierté, ainsi que celle de l'Association des Fonds d'Entretien Routier Africains.

Mes remerciements vont également à l'endroit de nos tutelles technique et financière pour leur soutien sans faille à la mesure des défis à relever.

A son excellence **Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, nous exprimons notre infinie gratitude, pour toutes les actions posées, en vue de doter la Côte d'Ivoire d'infrastructures de qualité qui mèneront résolument vers l'émergence.

Souleïmane Coty Diakité

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. Souleimane Coty DIAKITE



M. Bafetegue SANOGO



M. Gilbert EKPINI



M. Konan Victor KOUAME



M. Seydou BAMBA



M. Romain KOUAKOU



M. Patrick DIALLO



M. Godé DOUKOUA

SOMMAIRE

CONTEXTE	5
I. FAITS MARQUANTS	6
II. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DES ACTIVITES DU FER EN 2016.....	7
II.1. RESSOURCES MOBILISÉES EN 2016	7
II.2. BILAN DES ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION DE LA ROUTE	11
II.3. EMPLOIS RÉALISÉS EN 2016	20
II.4. BILAN DES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN ROUTIER EN 2016	21
II.5. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016.....	34
II.6. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2016.....	35
II.7. ÉTAT RÉCAPITULATIF DU SERVICE DE LA DETTE.....	36
III. ETAT SYNOPTIQUE DU RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016	37
IV. INFORMATIONS POSTERIEURES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016.....	37
CONCLUSION	38
PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2017.....	38
ANNEXES	40
ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANNEE 2016.....	40
ANNEXE 2 : ANALYSE DES PAIEMENTS	59

CONTEXTE

L'Etat de Côte d'Ivoire, dans son objectif d'atteinte de l'émergence en 2020, a élaboré un Plan National de Développement (PND) pour la période 2016-2020, adopté en Conseil des Ministres le 03 août 2016.

Ce plan accorde une place de choix aux infrastructures routières et contribuera à réduire les inégalités régionales en facilitant la circulation des personnes et des biens, en aidant à la promotion des échanges commerciaux internes et intra régionaux, permettant ainsi la consolidation des bases d'une croissance forte et d'un développement durable.

Le volet routier du Programme National de Développement a pour ambition de : (i) renforcer les investissements opérés dans le secteur permettant de préserver le réseau bitumé existant ; (ii) remettre à niveau le réseau; (iii) poursuivre l'entretien routier, le bitumage du réseau structurant, le développement du réseau autoroutier, (iv) accroître le linéaire de la voirie d'Abidjan, des chefs-lieux de district, de région et de département, (v) renforcer les grands ouvrages d'art.

Le coût global de ce volet du PND sur la période 2016-2020 est estimé à **3 631 milliards de Francs CFA**.

Afin de mieux assurer sa mission, le FER a élaboré un Plan d'Action Stratégique (**PAS**) sur la période 2016-2018 qui décline la vision, les orientations et les défis à relever en mettant un accent sur la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement de l'entretien routier. L'activité de commercialisation de la route permettra d'une part, à travers l'exploitation du péage de mobiliser des ressources additionnelles, et d'autre part d'optimiser les ressources et de préserver le patrimoine routier par l'application intégrale du règlement 14 de l'UEMOA.

Le présent rapport décrit le bilan des activités du FER au cours de l'exercice 2016, conformément aux objectifs du plan d'actions stratégique 2016-2018 qui se déclinent en (03) axes d'intervention : (i) la poursuite de la réforme institutionnelle (ii) le renforcement de l'autonomie financière et (iii) la contribution du FER au développement des PME-PMI.

Pour l'année 2016, la réalisation de ce plan d'action se fera conformément au budget adopté lors de la session du Conseil d'Administration tenue les 8 et 9 décembre 2015.

I. FAITS MARQUANTS

PERIODE	INTITULE
28 Juin 2016	Rédaction d'un projet de contrat de performance entre l'Etat et le FER conformément aux dispositions de la loi N° 97-519 du 04 septembre 1997 relative aux sociétés d'Etat ;
02 Mars 2016 16 Août 2016 13 Décembre 2016	Mobilisation de ressources additionnelles d'un montant total de 38 Milliards FCFA sur le marché bancaire dont (ECOBANK-CI : 15 Milliards FCFA - BOAD : 8 Milliards FCFA - SIB : 15 Milliards FCFA) en vue d'un règlement partiel des décomptes relatifs au programme d'entretien routier 2014-2015 ;
29 Décembre 2016	Structuration d'un financement pour une facilité de 25 milliards FCFA en vue de la réalisation des aires de repos, de stationnement, de détente et de loisirs sur l'autoroute du nord ;
15 Octobre 2016	Elaboration du Plan d'Action Stratégique 2016 - 2018 ;
04 Août 2016	Adoption du nouvel organigramme du Fonds d'Entretien Routier par le Conseil d'Administration ;
05 Décembre 2016	Organisation du séminaire bilan du FER à Assinie sur le thème : « Quelle contribution du FER dans le financement du programme national du développement routier ? »
8 et 9 Décembre 2016	Adoption du budget 2017 du FER par le Conseil d'Administration ;
22 Décembre 2016	Organisation d'un séminaire sur l'acceptabilité de l'application intégrale du règlement 14 en Côte d'Ivoire ;
28 août au 1 ^{er} septembre 2016,	Tenue de la 16 ^{ème} assise de l'AGEPAR à Yamoussoukro (Association des Gestionnaires et Partenaires Africains de la Route), dans le cadre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport (PACITR) ;
- 26 Sept au 1 ^{er} Octobre 2016 - 7 au 12 Novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 9^{ème} réunion du groupe focal "Afrique de l'Ouest" à Conakry(Guinée); ▪ Organisation de la quinzième Assemblée Générale de l'AFERA ;
16 au 24 Novembre 2016	Benchmarking sur les pratiques comptables au Sénégal et au Cameroun avec les Commissaires aux Comptes et les membres du Conseil National de la Comptabilité dans le cadre du partage d'expérience sur les méthodes de comptabilisation des activités du FER.

II. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DES ACTIVITES DU FER EN 2016

II.1. RESSOURCES MOBILISEES EN 2016

Le Fonds d'Entretien Routier présente au titre de l'exercice 2016, des comptes consolidés retraçant les activités de financement de l'entretien routier et de la commercialisation de la route.

Le budget élaboré à cet effet respecte l'équilibre ressources et emplois et s'élève à **cent cinquante milliards sept cent millions (150 700 000 000) Francs CFA.**

Tableau n°1 : Présentation des ressources mobilisées en 2016

Rubriques	Budget 2016 (A)	Réalisation 2016 (B)	Taux de réalisation (%) $I = (B) / (A) \times 100$
TSU sur produits pétroliers	72 000 000 000	69 834 228 267	97%
Patentes et vignettes	25 500 000 000	23 876 986 223	93,6%
Subvention Etat	1 500 000 000	1 500 000 000	100%
Subvention d'équipement et assimilés		41 029 743	
Levée de fonds de 24 milliards FCFA auprès de la BOAD	8 000 000 000	8 000 000 000	100%
Facilité de trésorerie ECOBANK 15 Milliards FCFA	15 000 000 000	15 000 000 000	100%
Facilité de trésorerie SIB 15 milliards FCFA	15 000 000 000	15 000 000 000	100%
Recettes de péage	10 000 000 000	9 980 957 618	99,8%
Redevance de pesage	3 000 000 000	3 334 332 668	111,1%
Revenus financiers et autres produits	700 000 000	594 201 154	84,9%
TOTAL	150 700 000 000	147 161 735 673	97,7%

Au titre des ressources, le FER a collecté **cent quarante-sept milliards cent soixante un millions sept cent trente-cinq mille six cent soixante-treize (147 161 735 673) Francs CFA** en 2016, soit un taux de réalisation de **97,7%**.

Cette mobilisation est constituée des ressources suivantes :

- **TSU : 69 834 228 267 FCFA**

La TSU est une taxe parafiscale perçue par le FER sur les consommations de carburant (super et gasoil).

La structure tarifaire en vigueur, instituée par ordonnance N° 2014-50 du 04 février 2014, se présente comme suit :

- 73 FCFA/litre sur le super ;
- 25 FCFA/litre sur le gasoil.

La TSU mobilisée en 2016 s'élève à **soixante-neuf milliards huit cent trente-quatre millions deux cent vingt-huit mille deux cent soixante-sept (69 834 228 267) Francs CFA**, soit un taux de réalisation de **97%**.

- **Patentes et vignettes : 23 876 986 223 FCFA**

Afin de lui permettre d'améliorer sa capacité de financement de l'entretien routier, l'Etat de Côte d'Ivoire a affectée au FER une quote-part de **40% sur la vignette et de 25% sur la patente**.

Au titre de l'exercice 2016, ces ressources s'élèvent à **vingt-trois milliards huit cent soixante-seize millions neuf cent quatre-vingt-six mille deux cent vingt-trois (23 876 986 223) Francs CFA**, soit un taux de réalisation de **93,6%**.

Elles constituent avec la TSU les principales ressources affectées au FER dans le cadre de sa mission de financement de l'entretien routier.

- **Subvention Etat : 1 500 000 000 FCFA**

Ces ressources représentent des allocations budgétaires octroyées par l'Etat au FER dans le cadre de son activité. Pour l'année 2016, le Fonds d'Entretien Routier a reçu **un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) Francs CFA**.

- **Recettes de péage HT : 9 980 957 618 FCFA, soit 11 805 516 904 FCFA BRUT**

Conformément à la concession de l'autoroute du nord, le FER bénéficie de l'exploitation des gares de péage d'Attinguié et de Singrobo.

Les recettes de péage par barrière de péage se présentent comme suit :

- *Recettes d'Attinguié : 6 608 998 398 FCFA soit une proportion de 66% des recettes de péage ;*
- *Recettes de Singrobo : 3 371 959 220 FCFA soit une proportion de 34 % des recettes de péage.*

Sur instruction des commissaires aux comptes, les recettes de péage ont été présentées en Hors Taxe (HT). Au titre de l'exercice 2016, les recettes HT enregistrées s'élèvent à **neuf milliards neuf cent quatre-vingt millions neuf cent cinquante-sept mille six cent dix-huit (9 980 957 618) Francs CFA**, soit un taux de réalisation de **99,8%**.

Des négociations sont en cours avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, afin de clarifier cette situation.

- **Redevances de pesage : 3 334 332 668 FCFA**

Dans le cadre de la gestion des stations de pesage, le FER a perçu **trois milliards trois-cent trente-quatre millions trois-cent trente-deux milles six-cent soixante-huit (3 334 332 668) Francs CFA**. Ce montant correspond à **40%** des redevances totales générées au titre de cette exploitation.

- **Levée de fonds de 24 milliards FCFA auprès de la BOAD : 8 000 000 000 FCFA**

Pour assurer le financement du Programme d'Entretien Routier (PER) 2013-2015, le FER a levé 24 milliards FCFA auprès de la BOAD. Cette facilité se décompose en deux (2) tranches :

- une tranche A de 5 milliards FCFA,
- une tranche B de 19 milliards FCFA.

En 2016, le FER a perçu **huit milliards (8 000 000 000) Francs CFA** sur les **19 milliards FCFA** de la tranche B, ce qui lui a permis d'améliorer sa capacité de financement sur ledit exercice.

- **Avance de trésorerie auprès d'ECOBANK : 15 000 000 000 FCFA**

En vue de faire face aux décomptes en souffrance, le FER a sollicité en 2016, une facilité de trésorerie de 15 milliards FCFA auprès d'ECOBANK. Cette avance de trésorerie a permis de régler les décomptes afférents aux visites d'Etat, ainsi qu'au Programme d'Entretien Routier 2014-2015 et aux travaux antérieurs.

- **Avance de trésorerie auprès de la SIB : 15 000 000 000 FCFA**

En plus des facilités précitées, le FER a bénéficié d'une avance de trésorerie de 15 milliards FCFA auprès de la SIB. Ce prêt a permis d'apurer une partie du stock de la dette fournisseur liée aux travaux d'entretien routier.

- **Subvention d'équipement : 41 029 743 FCFA**

Au cours de l'année 2016, le FER a reçu à titre gracieux un véhicule de mission de type 4 X 4, du matériel informatique et de bureau de l'Union Européenne (UE) d'une valeur de **trente-huit millions sept cent soixante-quinze mille sept cent quarante-trois (38 775 743) Francs CFA**. Par ailleurs, le Ministère de la Construction a octroyé au FER un terrain du lot N°3 de l'ilot N°1 du lotissement du lycée technique résidentiel nord d'une valeur forfaitaire de **deux millions deux cent cinquante-quatre mille (2 254 000) Francs CFA**.

- **Revenus financiers et autres produits : 594 201 154 FCFA**

Ces revenus se répartissent comme suit :

- **Revenus financiers : 465 423 102 FCFA**

Ces ressources représentent les intérêts créditeurs perçus par le FER au titre de la rémunération des comptes séquestres et provisions qui ont été constitués dans le cadre de la levée de fonds de 130 milliards FCFA.

Le FER bénéficie également d'intérêts créditeurs sur le compte recevant les redevances de pesage.

L'ensemble des revenus financiers perçus par le FER en 2016 s'élèvent à **465 423 101 FCFA**.

- **Autres produits : 128 778 052 FCFA**

Les autres produits correspondent essentiellement aux :

- Redevances publicitaires : **34 464 000 FCFA**, perçues sur le branding des gares de péage aux couleurs d'un opérateur de télécommunication.
- Indemnités d'assurance : **85 007 852 FCFA**, perçues par le FER dans le cadre des dommages causés aux équipements de péage de l'autoroute du nord.
- **Autres produits divers : 9 306 200 FCFA**, représentent l'annulation de certains engagements effectués en 2015 et régularisés en 2016.

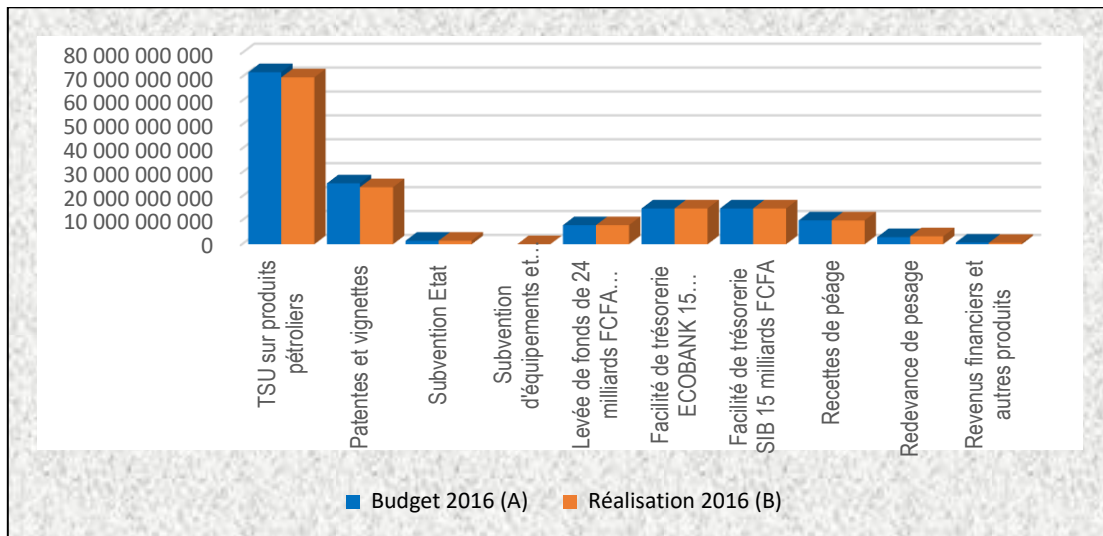


Figure n°1 : Présentation des ressources mobilisées en 2016

Cet histogramme présente le niveau de réalisation des ressources mobilisées en 2016. En effet, sur des ressources prévues de **cent cinquante milliards sept cent millions (150 700 000 000) Francs CFA**, le Fonds d'Entretien Routier a collecté **cent quarante-sept milliards cent soixante un millions sept cent trente-cinq mille six cent soixante-treize (147 161 735 673) Francs CFA**, soit un taux de réalisation de **97,7%**.

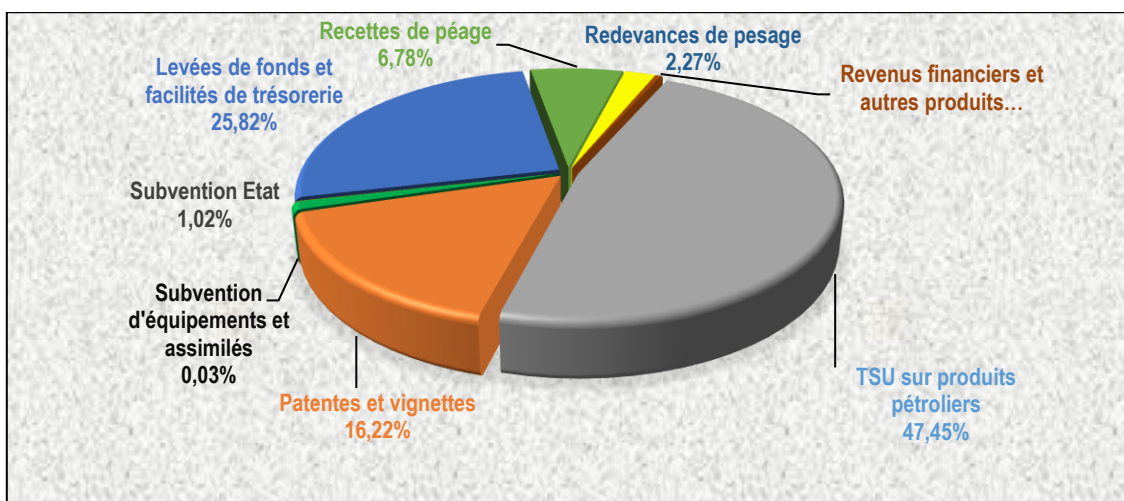


Figure n°2 : Répartition par type de ressources mobilisées

Cette figure illustre le niveau de réalisation de chaque type de ressources mobilisées en 2016.

Tableau n°2 : Ratio par type de ressources mobilisées

Rubriques	Ratios
TSU	47,45%
Patentes et vignettes	16,22%
Subvention Etat	1,02%
Levée de fonds et facilités de trésorerie	25,82%
Recettes de péage	6,78%
Redevances de pesage	2,27%
Revenus financiers et autres produits	1%

Les autres ressources moins importantes sont constituées des subventions d'équipement, des revenus financiers et des autres produits.

Les subventions budgétaires reçues de l'Etat représentent 1%.

II.2. BILAN DES ACTIVITES DE COMMERCIALISATION DE LA ROUTE

La commercialisation de la route a permis d'une part, à travers l'exploitation du péage, de mobiliser des ressources additionnelles, et d'autre part d'optimiser les ressources et de préserver le patrimoine routier, par l'application du règlement 14 de l'UEMOA.

Afin d'améliorer le niveau de service rendu aux usagers de l'autoroute du nord, le FER envisage la réalisation d'une aire de repos, de stationnement de loisirs et de détente au PK46.





1) Exploitation du péage

Démarrée depuis le 15 mai 2014, l'exploitation des postes à péage sur l'autoroute Abidjan-Yamoussoukro basée sur le principe de « l'utilisateur payeur », a permis au FER de collecter **11 805 516 904 FCFA** brut au titre de l'année 2016.

Un accent particulier sera mis sur le péage dans le chapitre commercialisation de la route.

Ci-après les silhouettes des véhicules, réparties par classe :

SILHOUETTE ET TARIF PAR CLASSE DE VEHICULES

Classe 1	véhicules légers		1.250 F par passage et par poste de péage
Classe 2	minicars de moins de 32 places		2.500 F par passage et par poste de péage
Classe 3	cars de plus de 32 places		3.750 F par passage et par poste de péage
Classe 4	camions poids lourds		5.000 F par passage et par poste de péage

2) Trafic annuel par classe de véhicules

GARE D'ATTINGUIE

Tableau n°3 : Trafic par classe de véhicules

Classe de véhicules	Trafic 2016 (janvier à décembre)	Ratios
CLASSE 1	1 535 289	49,77%
CLASSE 2	407 273	13,20%
CLASSE 3	687 826	22,30%
CLASSE 4	454 458	14,73%
Total	3 084 846	100%

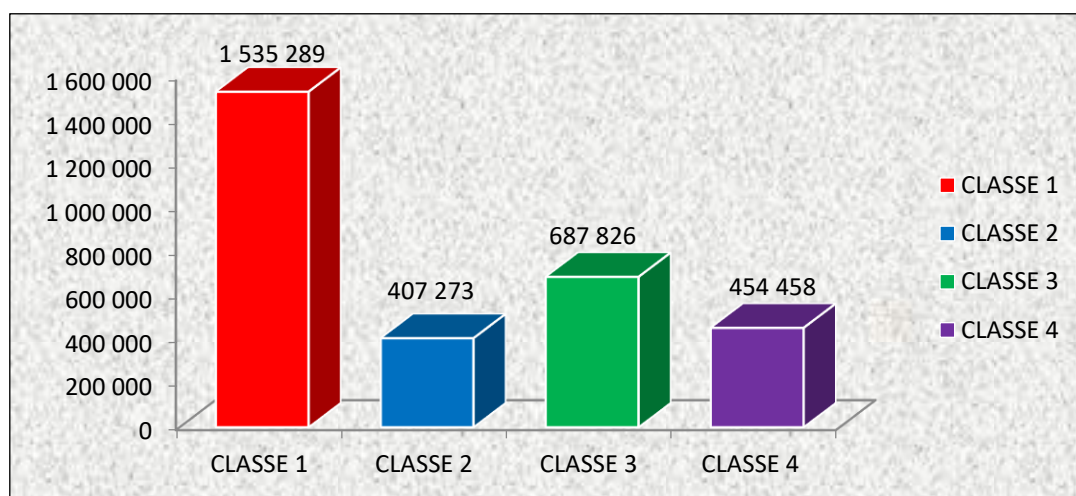


Figure n°3 Histogramme du trafic par classe de véhicules

GARE DE SINGROBO

Tableau n°4 : Trafic par classe de véhicules

Classe de véhicules	Trafic 2016 (janvier à Décembre)	Ratios
CLASSE 1	902 942	56,14%
CLASSE 2	135 785	8,44%
CLASSE 3	272 520	16,94%
CLASSE 4	297 169	18,48%
Total	1 608 416	100%

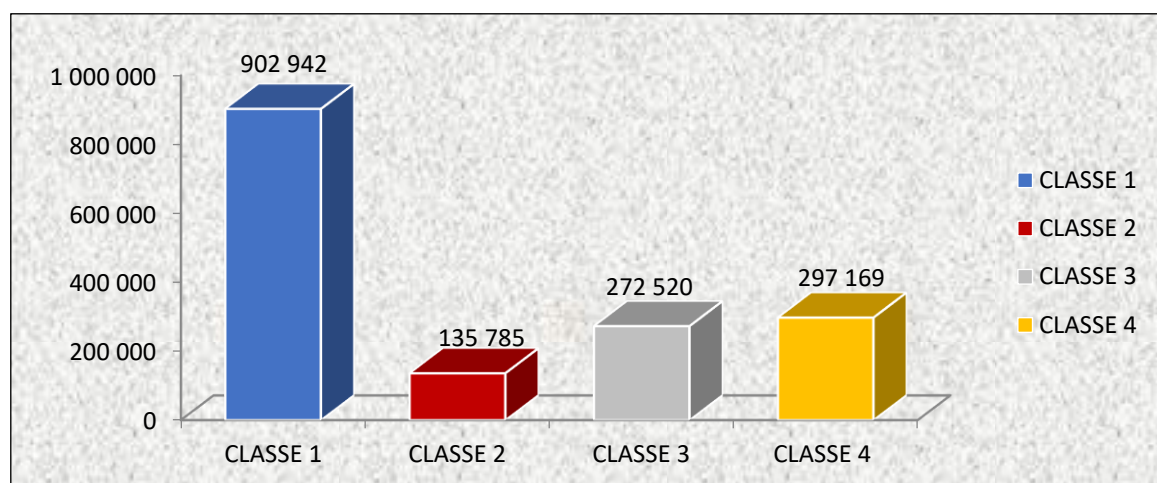


Figure n°4 : Trafic par classe de véhicules

STATISTIQUES CONSOLIDEES DU TRAFIC D'ATTINGUIE ET DE SINGROBO

Tableau n°5 : Trafic consolidé par classe de véhicules

Classe de véhicules	Trafic 2016 (janvier à décembre)	Ratios
CLASSE 1	2 438 231	51,95%
CLASSE 2	543 058	11,57%
CLASSE 3	960 346	20,46%
CLASSE 4	751 627	16,02%
Total	4 693 262	100%

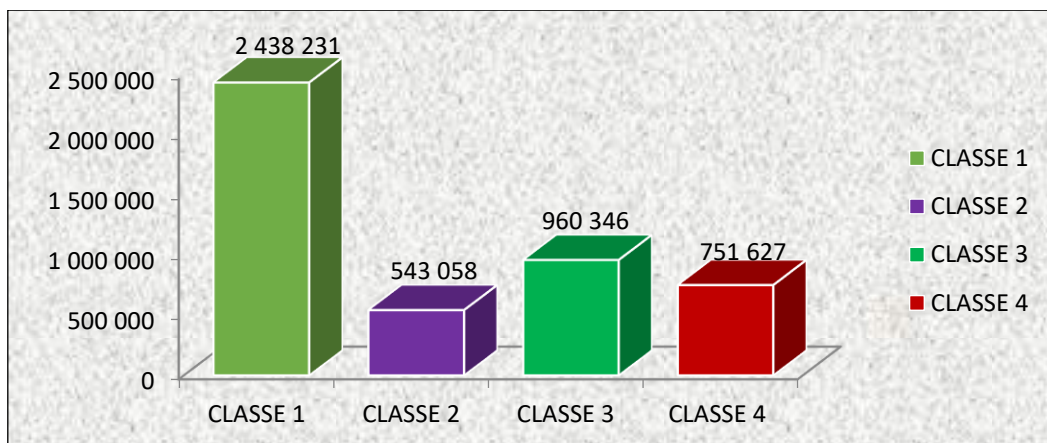


Figure n°5 : Trafic cumulé d'Attinguié et de Singrobo de Janvier à Décembre 2016

3) Recettes de péage

Au cours de l'année 2016, les recettes de péage, s'élèvent à **onze milliards huit-cent cinq millions cinq cent seize mille neuf cent quatre (11 805 516 904) Francs CFA.**

Ci-dessous le tableau récapitulatif des recettes mensuelles par gare de péage

Tableau n°6 : Présentation mensuelle des recettes brutes de péage

RUBRIQUES	ATTINGUIE	SINGROBO	TOTAL
Janvier	620 920 500	288 545 500	909 466 000
février	668 639 212	295 452 500	964 091 712
Mars	709 504 250	342 764 750	1 052 269 000
Avril	666 911 250	327 461 250	994 372 500
Mai	657 852 750	315 873 750	973 726 500
Juin	635 530 767	279 511 500	915 042 267
Juillet	670 764 625	288 291 500	959 056 125
Août	693 601 250	305 762 750	999 364 000
Septembre	676 080 550	303 115 500	979 196 050
Octobre	679 454 000	282 241 250	961 695 250
Novembre	688 159 000	288 323 500	976 482 500
Décembre	769 363 250	351 391 750	1 120 755 000
TOTAL	8 136 781 404	3 668 735 500	11 805 516 904

4) Exploitation du pesage

Tableau n°7 : Exploitation du pesage selon les dispositions de l'UEMOA

Application intégrale du Règlement 14 de l'UEMOA			Application actuelle en Côte d'Ivoire
Amendes pour surcharge	Trafic international	60 000 FCFA/tonne excédentaire	11 000 FCFA/tonne excédentaire
	Trafic national	20 000 FCFA/tonne excédentaire	4 000 FCFA/tonne excédentaire
Application de l'amende sur la surcharge la plus élevée	Sur le PTAC	oui	Oui
	Sur la charge à l'essieu	oui	Oui
Majoration d'amende pour récidive	A partir de la 4 ^{ème} infraction, l'amende est majorée d'un taux de n fois 10%. n= nième infraction		Pas encore appliquée
Amendes pour infraction aux normes de gabarit fixé à 4.5 m de hauteur	100 000 FCFA pour non-respect résultant exclusivement du chargement du véhicule		100 000 FCFA quelle que soit la nature du dépassement des normes requises pour le gabarit d'un véhicule donné.
	500 000 FCFA pour non-respect résultant exclusivement des caractéristiques techniques du véhicule		
Amendes pour défaut de plaque de dimensions et de tare UEMOA	100 000 FCFA		Pas encore appliquée vu que ces plaques n'existent pas pour le moment
Amendes pour refus délibéré de se faire peser	100 000 FCFA		100 000 FCFA
Frais de pesées aux corridors	Aucune disposition du Règlement ne les prévoit		2 000 FCFA par véhicule pesé.
Le délestage de la surcharge	Oui		Non
Équipement des ports et plateformes	Oui		Pas effectif
Les amendes appliquées aux ports et plateformes non équipés	50 000 000 FCFA		Non
Amende en cas de défaut de vérification des chargements par les ports et plateformes	200 000 FCFA par véhicule		Pas appliquée
Seuil de tolérance accordé sur les PTAC	20 %		20 %
Amendes sur le transport des hydrocarbures considérées comme des produits dangereux	Une tolérance est accordée sur les PTAC des citernes en attendant leur mise aux normes		10 000 FCFA de forfait pour toute amende supérieure à 10 000 FCFA

Tableau n°8 : statistiques de pesées par station de pesage

STATION	Nombre de Camions contrôlés	Nombre de Camions en surcharge	Taux de surcharge (en %)	Surcharge Totale (en Tonne)
ALLOKOI	217 752	132 559	60,9	801 849
ANYAMA	118 781	50 125	42,2	201 178
BONOUA	83 993	28 836	34,3	109 096
YAMO USSOUKRO	69 781	43 731	62,7	201 766
OUANGOLODOUGOU	33 030	17 755	53,8	94 767
DIVO	26 159	16 760	64,1	67 921
TOTAL	549 496	289 766	52,7	1 476 577

52,7% des véhicules contrôlés sont en surcharge.

Selon les stations de pesage, le taux de surcharge le plus élevé est observé à DIVO, soit 64,1% tandis que le niveau le plus bas est observé à BONOUA, soit 34,3%.

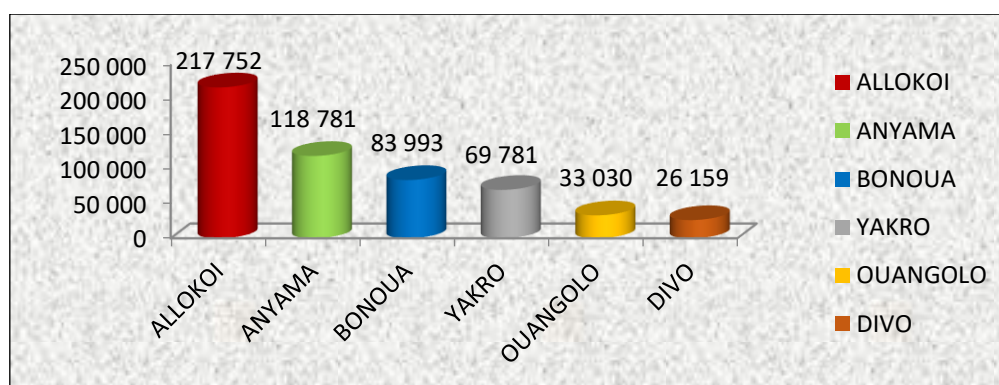


Figure n°6 Répartition des véhicules lourds contrôlés par station en 2016

La figure 6 ci-dessus fait ressortir le niveau de trafic annuel par station.

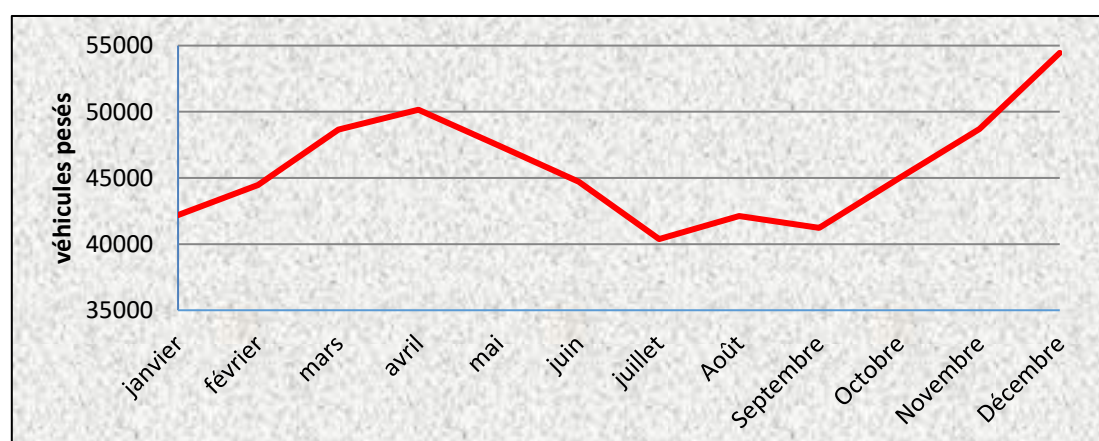


Figure n°7: Evolution des pesées globales par mois au cours de l'année 2016

La figure 7 donne l'allure des courbes des camions contrôlés sur les différentes stations de pesage.

Le pic de camions contrôlés est atteint dans le mois de décembre pour l'ensemble des stations de pesage à l'exception des stations de Bonoua et Yamoussoukro.

5) Surcharge selon le trafic

Il existe deux types de trafics routiers pour le transport de marchandises :

- le trafic national ;
- le trafic international.

Tableau n°9 : Répartition des camions contrôlés par type de trafic en 2016

Rubrique	Trafic national		Trafic international		Total
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	
Camions contrôlés	459 687	83.66%	89 809	16.34%	549 496
Camions en surcharge	231 006	50.25%	58 760	65.42%	289 766
La surcharge en quantité (en tonne)	984 418	66.67%	492 159	33.33%	1 476 577

Au niveau des véhicules en surcharge

- 59 808 véhicules sont en extrême surcharge (la surcharge constatée est supérieure à 40% du PTAC de la silhouette du véhicule pesé)
- 140 594 véhicules sont en forte surcharge (la surcharge constatée est comprise entre 20% et 40% du PTAC de la silhouette du véhicule pesé)
- 89 364 véhicules sont uniquement en surcharge sur les essieux (mais respectent le PTAC prescrit pour la silhouette du véhicule pesé)
- 61 043 véhicules ont bénéficié des 20% de tolérance accordée sur les poids
- 198 687 véhicules ont respecté les charges prescrites par l'UEMOA sans aucune tolérance.

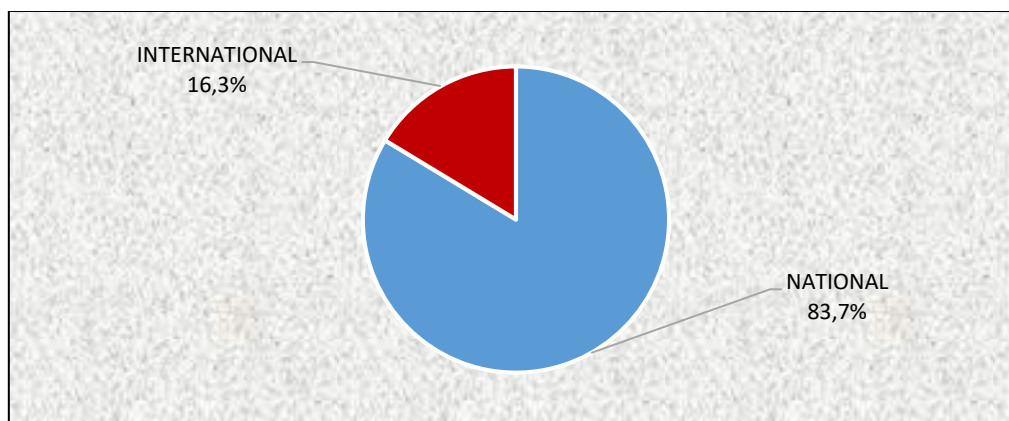


Figure n°8 : Répartition des camions contrôlés par type de trafic en 2016

6) Le contrôle du gabarit

Le règlement 14 définit le gabarit d'un véhicule comme l'ensemble des trois dimensions que sont la largeur, longueur et hauteur qui caractérisent la forme de l'ensemble lié du véhicule et de son chargement.

En Côte d'Ivoire, dans le cadre des opérations de contrôle menées sur les stations de pesage, seule la hauteur du véhicule et son chargement sont pris en compte. La hauteur autorisée est de 4,50 mètres.

7) Redevances de pesage en 2016

Les redevances perçues par le FER au titre du contrôle de la charge à l'essieu et du gabarit en 2016 s'élèvent à **trois milliards trois-cent trente-quatre millions trois-cent trente-deux mille six-cent soixante-huit (3 334 332 668) Francs CFA** et se présentent comme suit :

Tableau n°10 : Redevances de pesage en 2016

	JANVRIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
SITE	RECETTE ENCAISSEES	RECETTE ENCAISSEES	RECETTE ENCAISSEES	RECETTE ENCAISSEES	RECETTE ENCAISSEES	RECETTE ENCAISSEES
ALLOKOI	501 765 000	501 479 800	512 352 000	482 456 500	402 872 000	409 890 500
YAKRO	65 562 500	61 475 000	112 578 500	144 939 000	118 120 500	35 989 500
BONOUA	38 292 300	48 889 000	46 461 500	39 685 000	43 595 160	52 378 500
ANYAMA	71 339 500	75 157 400	82 205 500	83 964 700	64 749 000	61 778 000
DIVO	25 704 500	20 964 500	17 908 500	23 028 000	21 455 500	19 265 500
OUANGOLO	82 815 260	102 074 000	87 551 750	64 866 250	56 205 250	51 211 750
TOTAL AFP	785 479 060	810 039 700	859 057 750	838 939 450	706 997 410	630 513 750
CUMUL AFP	785 479 060	1 595 518 760	2 454 576 510	3 293 515 960	4 000 513 370	4 631 027 120

	FER	FER	FER	FER	FER	FER
SITES	Amendes	Amendes	Amendes	Amendes	Amendes	Amendes
ALLOKOI	200 706 000	200 591 920	204 940 800	192 982 600	161 148 800	163 956 200
YAKRO	26 225 000	24 590 000	45 031 400	57 975 600	47 248 200	14 395 800
BONOUA	15 316 920	19 555 600	18 584 600	15 874 000	17 438 064	20 951 400
ANYAMA	28 535 800	30 062 960	32 882 200	33 585 880	25 899 600	24 711 200
DIVO	10 281 800	8 385 800	7 163 400	9 211 200	8 582 200	7 706 200
OUANGOLO	33 126 104	40 829 600	35 020 700	25 946 500	22 482 100	20 484 700
TOTAL FER	314 191 624	324 015 880	343 623 100	335 575 780	282 798 964	252 205 500
CUMUL FER	314 191 624	638 207 504	981 830 604	1 317 406 384	1 600 205 348	1 852 410 848

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	SEPTEMBRE	DECEMBRE
SITE	RECETTE ENCAISSEES	RECETTE ENCAISSEES	RECETTE ENCAISSEES	RECETTE ENCAISSEES	RECETTE ENCAISSEES	RECETTE ENCAISSEES
ALLOKOI	322 841 000	343 953 500	335 303 000	310 597 000	330 650 000	430 249 000
YAKRO	24 999 000	37 192 500	39 155 000	42 440 000	55 682 000	91 689 000
BONOUA	39 871 500	39 107 000	43 776 500	52 748 700	50 997 000	54 098 000
ANYAMA	54 495 000	56 387 500	58 150 500	85 598 500	95 363 500	86 566 500
DIVO	12 011 500	18 964 500	14 937 000	37 181 000	31 481 500	35 888 500
OUANGOLO	58 734 000	81 127 000	81 057 500	72 315 000	78 445 750	100 750 000
TOTAL AFP	512 952 000	576 732 000	572 379 500	600 880 200	642 619 750	799 241 000
CUMUL AFP	5 143 979 120	5 720 711 120	6 293 090 620	6 893 970 820	7 536 590 570	8 335 831 570

	FER	FER	FER	FER	FER	FER
SITES	Amendes	Amendes	Amendes	Amendes	Amendes	Amendes
ALLOKOI	129 136 400	137 581 400	134 121 200	124 238 800	132 260 000	172 099 600
YAKRO	9 999 600	14 877 000	15 662 000	16 976 000	22 272 800	36 675 600
BONOUA	15 948 600	15 642 800	17 510 600	21 099 480	20 398 800	21 639 200
ANYAMA	21 798 000	22 555 000	23 260 200	34 239 400	38 145 400	34 626 600
DIVO	4 804 600	7 585 800	5 974 800	14 872 400	12 592 600	14 355 400
OUANGOLO	23 493 600	32 450 800	32 423 000	28 926 000	31 378 300	40 300 000
TOTAL FER	205 180 800	230 692 800	228 951 800	240 352 080	257 047 900	319 696 400
CUMUL FER	2 057 591 648	2 288 284 448	2 517 236 248	2 757 588 328	3 014 636 228	3 334 332 628

II.3. EMPLOIS REALISES EN 2016

Les ressources mobilisées au cours de l'exercice 2016 ont permis au FER de financer les emplois présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°11 : Tableau résumé des emplois réalisés en 2016

Rubriques	Budget 2016 (A)	Réalisation 2016 (B)	Taux de réalisation (%) I=(B)/(A) X 100)
Travaux d'entretien routier et autres dépenses liées à l'activité	73 387 088 181	68 679 778 410	93,6%
Charges de fonctionnement	7 642 100 000	6 845 777 220	89,6%
Dépenses d'investissement	477 000 000	280 054 609	58,7%
Immobilisations financières	1 000 000 000		0%
Frais financiers (intérêt sur levée de fonds et avances de trésorerie)	10 671 648 011	10 624 435 653	99,6%
Engagements financiers (remboursement du principal sur levée de fonds et avances de trésorerie)	57 522 163 808	55 438 796 593	96,4%
TOTAL	150 700 000 000	141 868 842 485	94,1%

Les emplois de l'année 2016 prennent en compte, en plus des charges liées à l'activité de financement, celles afférentes à la commercialisation de la route.

Ces emplois s'élèvent à **cent quarante et un milliards huit cent soixante-huit millions huit cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq (141 868 842 485) Francs CFA**, soit un taux de réalisation de **94%**.

Ces dépenses se présentent comme suit :

Travaux d'entretien routier et autres dépenses liées à l'activité : 68 679 778 410 F CFA

Ces dépenses sont constituées principalement des décomptes de travaux d'entretien routier (PER, visites d'Etat, arriérés de travaux...) ainsi que les autres charges assimilées telles que les commissions relatives aux emprunts, les frais bancaires, les campagnes de sensibilisation, les dépenses liées à l'AFERA, l'AIPCR...

Les charges de fonctionnement : 6 845 777 220 F CFA

Il s'agit des charges d'exploitation telles que les achats, le transport, les services extérieurs, les impôts et taxes les autres charges et les charges du personnel.

les dépenses d'investissement : 280 054 609 FCFA

Ces investissements effectués au cours de l'année 2016 ont permis au FER de procéder à l'acquisition de divers biens corporels et incorporels tels que les logiciels, matériels de bureau, matériel informatique, aménagement, agencements et installations.

Frais financiers : 10 624 435 653 FCFA

Les frais financiers concernent les intérêts supportés par le FER au cours de l'année 2016 dans le cadre des emprunts. Ces frais s'élèvent à **dix milliards six cent vingt-quatre millions quatre cent trente-cinq mille six cent cinquante-trois (10 624 435 653) Francs CFA** en 2016.

Engagements financiers : 55 438 796 593 FCFA

Les engagements financiers réglés sur l'exercice 2016 sont de **cinquante-cinq milliards quatre cent trente-huit millions sept cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-treize (55 438 796 593) Francs CFA**. Ces règlements représentent le remboursement du principal afférent aux levées de fonds et facilités de trésorerie.

La présentation graphique de la réalisation des emplois en 2016 est la suivante :

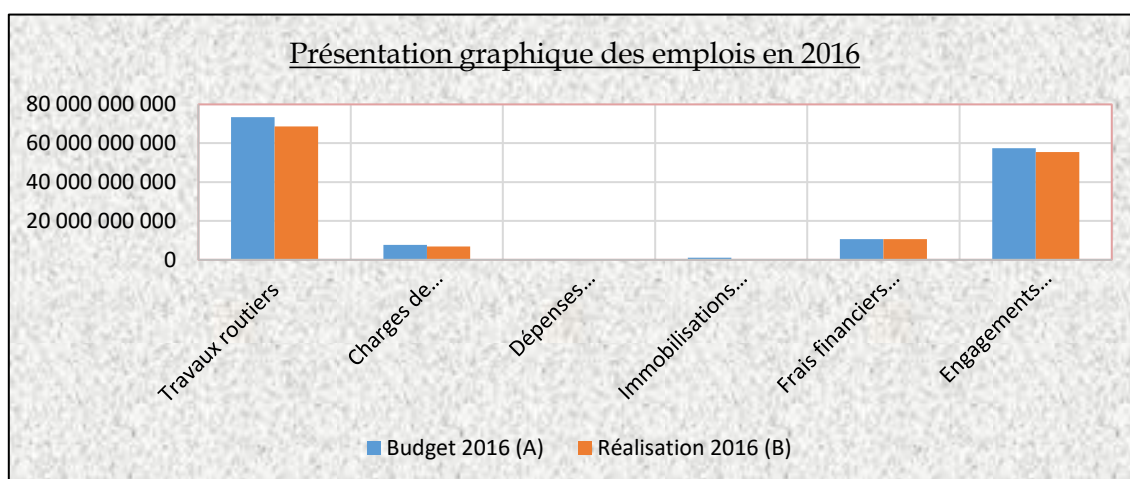


Figure n°9 : Les grandes rubriques des emplois en 2016

II.4. BILAN DES ACTIVITES D'ENTRETIEN ROUTIER EN 2016

1- Programme d'Entretien Routier 2014-2015

- **Suivi des appels d'offres et émission des avis de non objection**

Sur la base du Programme arrêté, le FER a veillé :

- à l'éligibilité des travaux ;
- au respect des procédures de passation de marchés ;
- à la préparation des Avis de Non Objection (ANO) sur les attributions provisoires de marchés ;
- à la préparation des projets de réponse aux requêtes de financement.

- **Suivi des marchés, contrats et conventions, et des décomptes**

Tableau n°12 : Suivi financier du PER 2014-2015

Catégorie	S/Catégorie	Montants prévisionnels (P)	Montant total des marchés attribués (M)	Avenants (A)	Grés à grés (G)	Engagements (E=M+A+G)	Total décomptes Reçus (R)	Total décomptes Payés (Q)
TRAVAUX SUR LES ROUTES REVETUES STRUCTURANTES	Débroussaillage des accotements et curage des ouvrages	2 000 000 000	1 574 843 416	-	-	1 574 843 416	1 440 171 345	1 397 167 415
	Point-à-temps sur routes revêtues interurbaines	20 000 000 000	21 274 593 747	5 303 485 900	10 565 959 054	37 144 038 701	36 364 277 447	29 845 903 655
TRAVAUX SUR LES VOIRIES URBAINES	Réparation de la voirie (villes de l'intérieur)	2 000 000 000	2 613 929 498	-	-	2 613 929 498	224 665 086	126 397 425
	Réparation de la voirie bitumée (District d'Abidjan)	13 000 000 000	9 375 452 976	-	-	9 375 452 976	8 881 365 131	8 881 365 131
TRAVAUX SUR LES ROUTES EN TERRE	Travaux de reprofilage lourd et de traitement de points (RLTPC)	25 500 000 000	44 574 996 040	-	-	44 574 996 040	32 658 569 283	28 818 865 815
	Programme de pose de buses y compris reprofilage lourd	3 000 000 000	4 679 680 295	-	-	4 679 680 295	701 952 043	530 083 658
	Construction de dalots	3 000 000 000	2 604 716 985	-	-	2 604 716 985	787 348 365	251 475 693
	Reprofilage léger sur les axes traités	2 000 000 000	2 717 070 790	-	-	2 717 070 790	154 190 772	154 190 772
AUTRES TRAVAUX	Kit de point à temps (fonctionnement)	250 000 000	250 000 000	-	-	250 000 000	250 000 000	250 000 000
	Acquisition d'un 2ème kit PAT et fonctionnement	300 000 000	336 604 452	-	-	336 604 452	336 604 452	336 604 452
	Kit de point à temps (fonctionnement strict sans renforcement de ses capacités opérationnelles)	-	439 236 000	-	-	439 236 000	439 236 000	439 236 000
	Travaux d'urgence ou non programmés (marchés attribués)	4 500 000 000	16 133 476 523	60 186 490	-	16 196 663 013	10 692 494 161	8 552 073 432
AUTRES TRAVAUX	Feux tricolores (Entretien courant)	1 000 000 000	2 554 944 629	242 581 448	-	2 797 526 077	1 820 365 159	1 815 553 789
	Etude et rénovation des feux tricolores	400 000 000	200 351 009	-	-	200 351 009	152 810 090	122 248 073
	Travaux d'installation de feux tricolores (système intelligent)	2 000 000 000	372 635 302	-	-	372 635 302	271 033 166	261 033 166
	Gestion des bacs automoteurs et à traîlle	600 000 000	600 000 000	191 848 035	-	791 848 035	680 000 000	680 000 000
	Réhabilitation des bacs automoteurs et à traîlle (équipements en moteurs)	2 000 000 000	2 452 472 990	-	-	2 452 472 990	1 337 961 844	944 209 517
	Fonds d'études	2 500 000 000	1 766 681 548	-	-	1 766 681 548	654 878 637	480 076 800
	Etude et relevés SI	300 000 000	61 802 500	-	-	61 802 500	61 802 500	61 802 500
	Comptages routiers	300 000 000	166 675 000	-	-	166 675 000	33 335 000	-
	Séminaires sur l'entretien routier	150 000 000	61 119 900	-	-	61 119 900	61 119 900	61 119 900
	Formation en entretien routier	150 000 000	60 000 000	-	-	60 000 000	60 000 000	60 000 000
MAITRISE D'ŒUVRE ET MAITRISE D'OUVRAGE	Etude et contrôle de travaux (7%)	4 230 000 000	5 048 389 641	-	-	5 048 389 641	2 609 838 104	2 091 829 176
	Maîtrise d'ouvrage déléguée (6%)	3 246 000 000	3 246 000 000	708 000 000	-	3 954 000 000	2 782 753 083	1 968 118 706
PER 2014-2015		95 226 000 000	123 165 673 241	6 506 101 873	10 565 959 054	140 240 734 168	103 456 771 568	88 129 355 075

Montants en F CFA TTC

De ce tableau, on note que pour un montant prévisionnel de programme de **quatre-vingt-quinze milliards deux cent vingt-six millions (95 226 000 000) de Francs CFA TTC**, le montant total des engagements s'élève à **cent quarante milliards deux cent quarante millions sept cent trente-quatre mille cent soixante-huit (140 240 734 168) Francs CFA TTC**.

Le programme 2014-2015 se poursuit sur l'année 2016, compte tenu du long délais de passation des marchés, des dépassement des montant prévisionnels et des difficultés de financement.

Tableau n°13 : Exécution physique des travaux d'entretien routier

Désignation	Prévu			Réalisé			
	Montant marché (FCFA TTC)	Linéaire marché (km)	Surface marché (m ²)	Montant (FCFA TTC)	Linéaire (km)	Surface (m ²)	Taux (%)
Débroussaillage des accotements et curage des ouvrages	1 574 843 416	5 936	-	1 505 731 526	5 702	-	96%
Point-à-temps sur routes revêtues interurbaines	37 144 038 701	749	1 050 379	37 122 564 084	526	1 316 679	100%
Réparation de la voirie (villes de l'intérieur)	2 613 929 498	154	-	287 844 988	15	-	11%
Réparation de la voirie bitumée (District d'Abidjan)	9 375 452 976	90	317 577	9 330 765 297	97	357 464	100%
Reprofilage lourd et traitement de points critiques	44 574 996 040	5 809	-	37 424 699 081	4 545	-	84%
Pose de buse y compris reprofilage lourd	4 679 680 295	623	-	740 379 464	90	-	16%
Reprofilage léger sur les axes traités	2 717 070 790	6 692	-	510 568 592	1 143	-	19%

- **Analyse des paiements**

Les règlements de décomptes effectués sur le PER 2014-2015, s'élèvent à **quatre-vingt-huit milliards cent vingt-neuf millions trois cent cinquante-cinq mille soixante-quinze (88 129 355 075) Francs CFA TTC**.

- Répartition des paiements selon la nature des interventions

La répartition des paiements des décomptes effectués sur le PER 2014-2015, selon la nature des interventions, se présente comme suit :

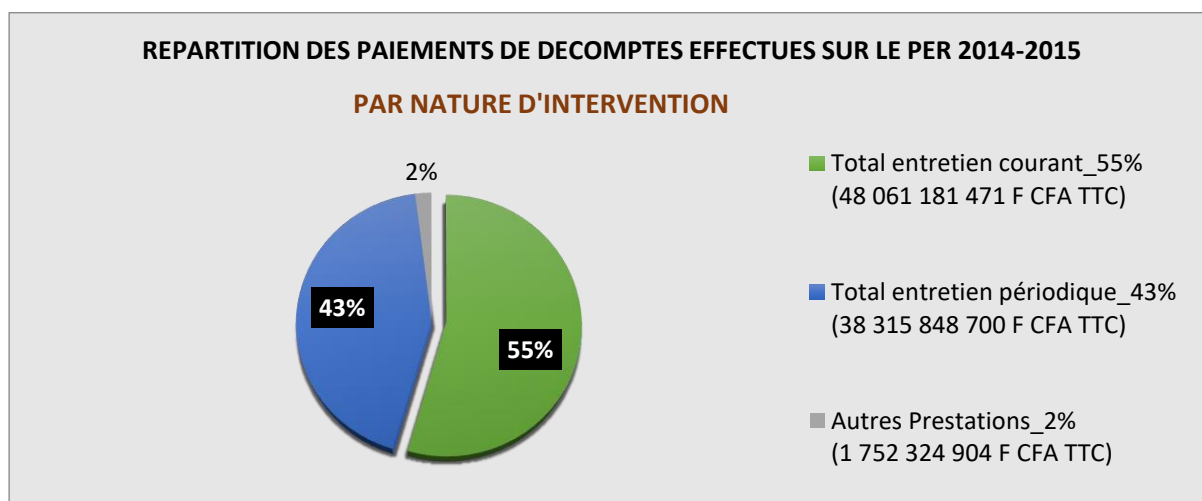


Figure n°10 : Répartition des paiements effectués selon la nature des interventions

Environ **55%** des décomptes payés ont servi à financer des travaux sur l'entretien courant et **43%** pour l'entretien périodique.

- **Répartition des paiements selon la nature du réseau**

La répartition des paiements de décomptes effectués sur le PER 2014-2015, selon la nature du réseau, se présente comme suit :

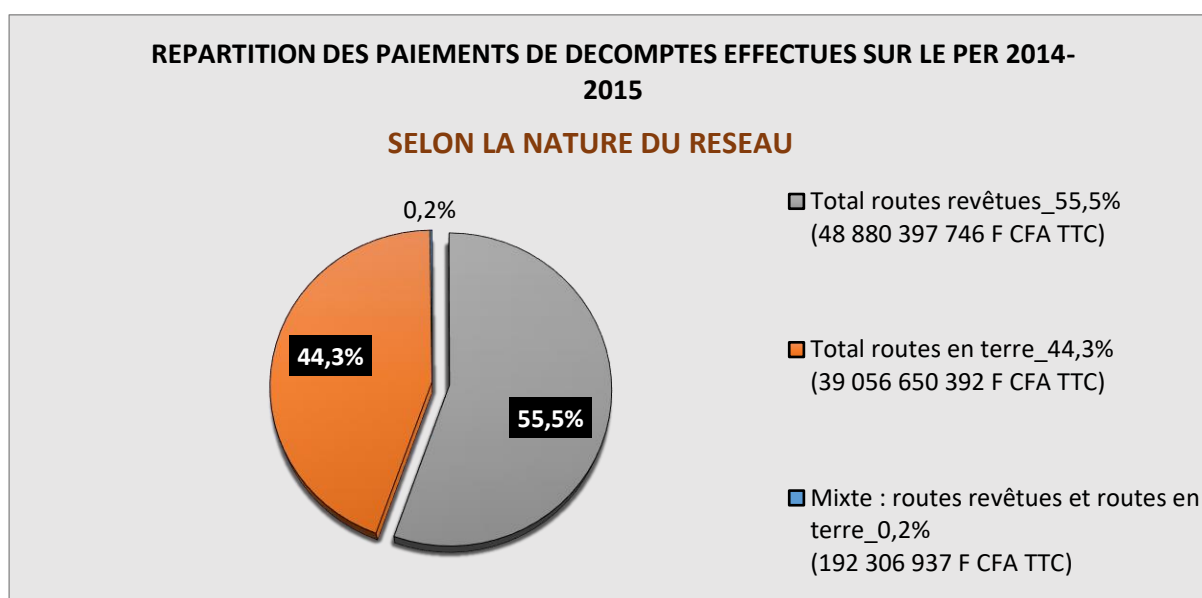


Figure n°11 : Répartition des paiements effectués selon la nature du réseau

Environ **55,5%** des décomptes payés ont servi à financer des travaux sur les routes revêtues et **44,3%**, les routes en terre.

- Répartition des paiements de décomptes par type de prestation

Le tableau suivant présente pour le PER 2014-2015, la répartition des paiements effectués par le FER, selon la nature de la prestation :

Tableau n°14 : Répartition des paiements de décomptes par type de prestation

Prestation	Engagement	Décomptes reçus	Paiements réalisés (F CFA TTC)
Travaux	129 207 027 307	96 649 129 300	82 893 054 966
Etudes et Maîtrise d'œuvre	6 166 738 926	3 223 769 285	2 467 061 503
Maîtrise d'ouvrage Déléguée	3 954 000 000	2 782 753 083	1 968 118 706
Autres prestations (*)	912 967 935	801 119 900	801 119 900
Total	140 240 734 168	103 456 771 568	88 129 355 075

(*) : Il s'agit des lignes « Gestion des bacs automoteurs et à trailles », Séminaires sur l'entretien routier » et « Formation en entretien routier » de la rubrique « Autres travaux du PER».

La représentation graphique des décomptes payés sur le PER 2014-2015, selon le type de prestation, se présente comme suit :

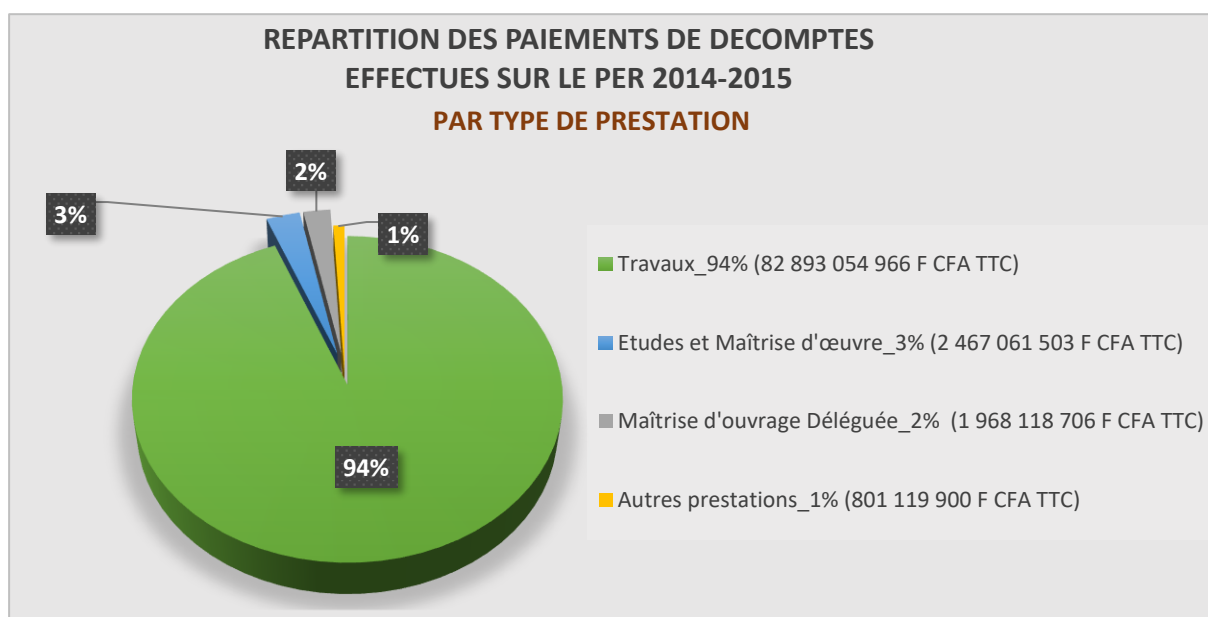


Figure n°12 : Répartition des paiements de décomptes effectués sur le PER 2014-2015

Le graphique ci-dessus montre que les paiements effectués concernent essentiellement la réalisation de travaux (94%).

Tableau n°15 : Récapitulatif des règlements effectués en 2016 sur le PER 2014-2015

Catégorie	Engagements (E)	Total des décomptes reçus (F CFA TTC)	Payés avant 2016 (F CFA TTC)	Payés en 2016 (F CFA TTC)	Total Décomptes Payés au 31/12/16
TRAVAUX SUR LES ROUTES REVELUES STRUCTURANTES	38 718 882 117	37 804 448 792	22 560 183 657	8 682 887 413	31 243 071 070
TRAVAUX SUR LES VOIRIES URBAINES	11 989 382 474	9 106 030 217	7 797 589 215	1 210 173 341	9 007 762 565
TRAVAUX SUR LES ROUTES EN TERRE	54 576 464 110	34 302 060 463	17 287 608 836	12 467 007 102	29 754 615 938
AUTRES TRAVAUX	25 953 615 826	16 851 640 909	10 222 260 298	3 841 697 291	14 063 957 589
MAITRISE D'ŒUVRE ET MAITRISE D'OUVRAGE	9 002 389 641	5 396 715 287	2 292 186 822	1 767 761 060	4 059 947 882
PER 2014-2015	140 240 734 168	103 456 771 568	60 159 828 828	27 969 526 207	88 129 355 035

Montants en F CFA TTC

En 2016, le FER a effectué des paiements au titre du PER 2014-2015 d'un montant de **vingt-sept milliards neuf cent soixante-neuf millions cinq cent vingt-six mille deux cent sept (27 969 526 207) Francs CFA.**

2- Visites Présidentielles

Tableau n°16 : Visites présidentielles de 2014 à 2016

Désignation	Montants prévisionnels (P)	Montant total des marchés attribués (M)	Avenants	Grés-à-grés	Engagements (E)	Total décomptes Reçus (R)	Total décomptes Payés 31/12/16 (Q)
Visite du Président de la République dans le IFFOU	-	11 977 615 206	2 702 376 159	-	14 679 991 365	11 539 628 137	11 539 628 137
Visite d'Etat dans le DENGUELE	-	8 371 030 466	-	-	8 371 030 466	8 191 504 386	7 548 977 345
Visite d'Etat dans le WOROBA	-	14 442 586 349	-	-	14 442 586 349	13 146 551 248	12 267 666 887
Convention BNETD MIE pour la maîtrise d'œuvre des travaux dans le cadre des visites d'état dans le DENGUELE et le WOROBA	-	1 480 982 600	-	-	1 480 982 600	1 406 933 470	400 000 000
Visite du Président de la République dans les régions de l'AGNEBY-TIASSA et de la ME	-	31 050 328 962	-	-	31 050 328 962	20 604 624 103	14 493 915 266
Travaux dans les régions du N'ZI et du MORONOU (IFFOU 2)	-	3 181 396 683	-	-	3 181 396 683	3 114 222 233	3 114 222 233
Visite d'Etat dans le BAS-SASSANDRA	-	12 531 489 189	-	-	12 531 489 189	3 350 878 508	3 330 465 983
Total visite Présidentielle	-	83 035 781 660	2 702 376 159	-	85 738 157 819	61 354 342 085	52 694 875 851

Montants en F CFA TTC

Ce tableau montre que ces dépenses n'étaient pas prévues aux différents budgets. Les marchés engagés représentent **quatre-vingt-cinq milliards sept cent trente-huit millions cent cinquante-sept mille huit cent dix-neuf (85 738 157 819) Francs CFA TTC**. A la date du 31 décembre 2016, le taux de décaissement global, pour l'ensemble des visites d'Etat est de **86%**.

- **Analyse des paiements**

- **Répartition des paiements effectués selon la nature des interventions**

Le graphique suivant présente pour l'ensemble des programmes de visite d'Etat, la répartition des paiements effectués par le FER selon la nature des interventions:

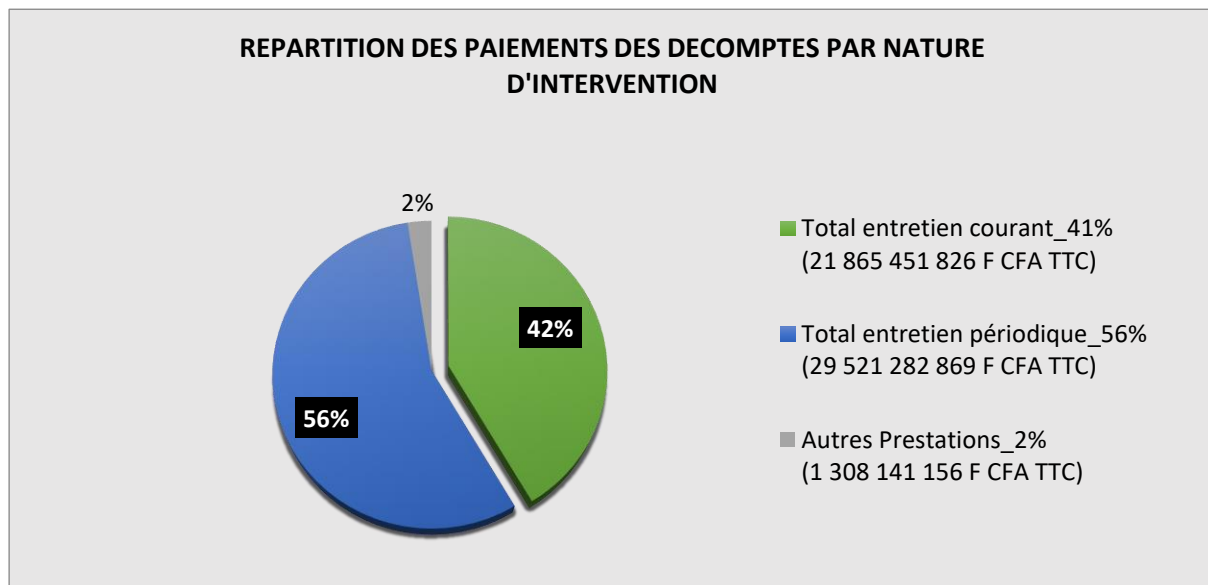


Figure n°13 : Répartition des paiements de décomptes effectués sur les visites d'Etat

Les règlements des décomptes effectués sur les visites d'Etat, s'élèvent à **vingt et un milliards huit-cent soixante-cinq millions quatre cent cinquante et un mille huit-cent vingt-six (21 865 451 826) Francs CFA**, au titre des travaux d'entretien courant, soit **42%** du montant total des règlements et **vingt-neuf milliards cinq cent vingt et un million deux-cent quatre-vingt-deux mille huit-cent soixante-neuf (29 521 282 869) Francs CFA**, au titre de l'entretien périodique, soit un taux de **56%**.

- Répartition des paiements de travaux effectués selon la nature du réseau

Le graphique suivant présente pour l'ensemble des programmes des visites d'Etat, la répartition des paiements effectués par le FER, selon la nature du réseau :

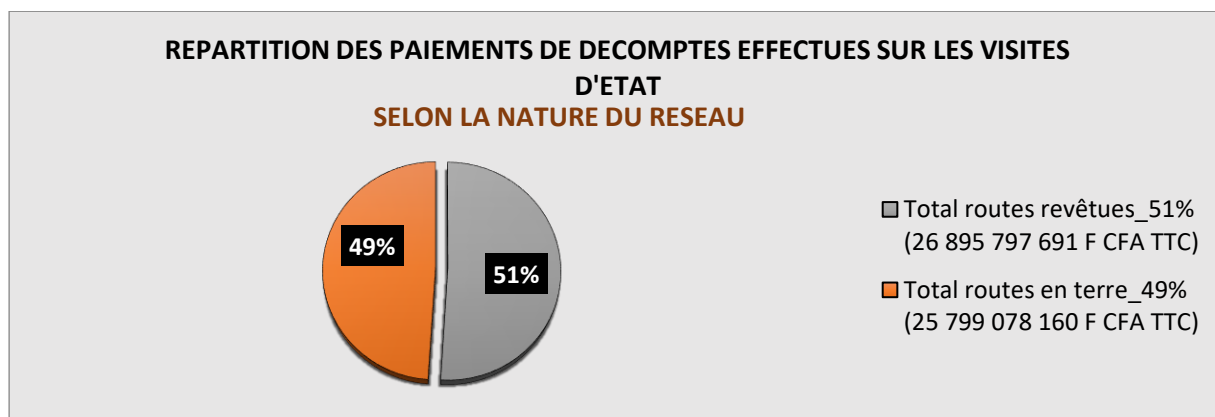


Figure n°14 : Répartition des paiements de travaux effectués sur les visites d'Etat par type de réseau

Le FER a payé vingt-six milliards huit cent quatre-vingt-quinze millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille six-cent quatre-vingt-onze (26 895 797 691) Francs CFA au titre des routes revêtues, soit 51% du montant total des paiements et vingt-cinq milliards sept cent quatre-vingt-dix-huit neuf millions soixante-dix-huit mille cent soixante (25 799 078 160) Francs CFA au titre des routes en terre, soit 49%.

- Répartition des paiements de décomptes par type de prestation

Le tableau suivant présente pour les visites d'Etat, la répartition des paiements effectués par le FER, selon la nature de la prestation :

Tableau n°17 : Répartition des paiements de décomptes par type de prestation de 2014 à 2016

Prestation	Programme	Engagements (F CFA TTC)	Total décomptes Reçus (R) (F CFA TTC)	Paiements réalisés (F CFA TTC)
Travaux	Visite d'Etat dans l'IFFOU	14 679 991 365	11 539 628 137	11 539 628 137
	Visite d'Etat dans le DENGUELE	8 371 030 466	8 191 504 386	7 548 977 345
	Visite d'Etat dans le WOROBA	14 442 586 349	13 146 551 248	12 267 666 887
	Visite d'Etat dans le N'ZI-MORONOU	3 181 396 683	3 114 222 233	3 114 222 233
	Visite d'Etat dans l'AGNEBY-TIASSA et la ME	31 050 328 962	20 604 624 103	14 493 915 266
	Visite d'Etat dans le BAS-SASSANDRA	12 531 489 189	3 350 878 508	3 330 465 983
Total Travaux		84 257 175 219	59 947 408 615	52 294 875 851
Etudes et Maîtrise d'œuvre	Visite d'Etat dans le DENGUELE et le WOROBA	1 480 982 600	1 406 933 470	400 000 000
Total général		85 738 157 819	61 354 342 085	52 694 875 851

La représentation graphique des paiements de décomptes effectués sur les visites d'Etat, selon le type de prestation, se présente comme suit :

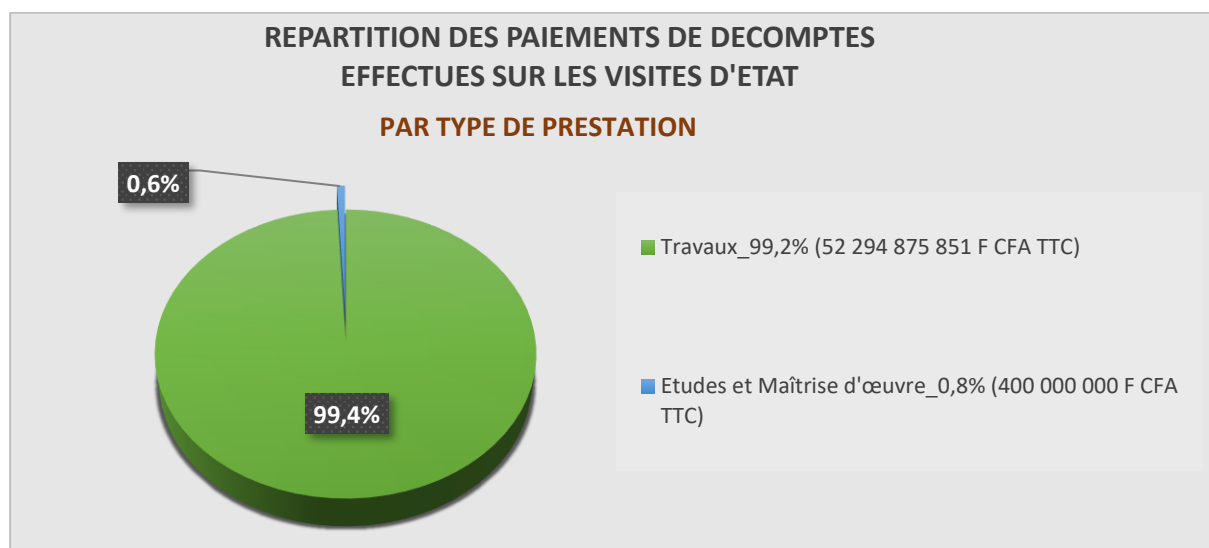


Figure n°15 : Répartition des paiements de décomptes effectués sur les visites d'Etat

Le graphique ci-dessus montre que la quasi-totalité des paiements concerne la réalisation de travaux (99,4%).

Tableau n°18 : Récapitulatif des règlements effectués en 2016 sur les visites d'Etat

Désignation	Montant prévisionnel	Engagements (E)	Total des décomptes reçus (F CFA TTC)	Payés avant 2016	Payés en 2016	Total décomptes payés au 31/12/16
Visite du Président de la République dans le IFFOU	-	14 679 991 365	11 539 628 137	11 411 921 059	127 707 078	11 539 628 137
Visite d'Etat dans le DENGUELE	-	8 371 030 466	8 191 504 386	6 086 386 101	1 462 591 244	7 548 977 345
Visite d'Etat dans le WOROBA	-	14 442 586 349	13 146 551 248	10 174 188 543	2 093 478 344	12 267 666 887
Convention BNETD MIE pour la maîtrise d'œuvre des travaux dans le cadre des visites d'état dans le DENGUELE et le WOROBA	-	1 480 982 600	1 406 933 470	-	400 000 000	400 000 000
Visite du Président de la République dans les régions de l'AGNEBY-TIASSA et de la ME	-	31 050 328 962	20 604 624 103	46 996 568	14 446 918 698	14 493 915 266
Travaux dans les régions du N'ZI et du MORONOU (IFFOU 2)	-	3 181 396 683	3 114 222 233	988 773 685	2 125 448 548	3 114 222 233
Visite d'Etat dans le BAS-SASSANDRA	-	12 531 489 189	3 350 878 508	-	3 330 465 983	3 330 465 983
TOTAL VISITES PRESIDENTIELLES	-	85 738 157 819	61 354 342 085	28 708 265 956	23 986 609 895	52 694 875 851

Montants en F CFA TTC

Le règlement des décomptes de visites d'Etat en 2016 s'élève à **vingt-trois milliards neuf cent quatre-vingt-six millions six cent neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze (23 986 609 895) Francs CFA**

3- Autres travaux financés par le FER

Tableau n°19 : Synthèse des autres travaux financés par le FER de 2014 à 2016

Désignation	Montant Prévisionnel	Engagements F CFA TTC)	Total des décomptes reçus (F CFA TTC)	Total des décomptes payés (F CFA TTC)
Prolongement de la route Abobo-Anyama	-	4 592 621 938	2 702 876 437	2 702 876 437
Travaux d'embellissement de la ville d'Abidjan	-	2 276 779 681	2 190 963 205	761 665 968
Travaux de dégagement de l'espace entre la lagune et le Boulevard de Marseille	-	790 600 000	637 790 000	637 790 000
Travaux de nettoyage de la plage du Littoral	-	963 143 612	963 143 612	963 143 612
Travaux de construction d'une clôture pour la sécurisation de la section Gonzaqueville - Anani sur l'autoroute Abidjan-Bassam	-	2 220 612 500	2 060 634 000	2 060 634 000
Programme spécifique (travaux de RLTPC dans le département de Kong y/c maîtrise d'œuvre)	-	4 302 450 341	3 984 265 812	3 906 905 012
Travaux de points à temps sur les voies principales d'accès à la zone portuaire d'Abidjan, sur la voirie Cocody Danga et la route Bassam-Assinie y compris maîtrise d'œuvre	-	5 430 956 478	5 244 156 578	5 244 156 578
Total général	-	20 577 164 550	17 783 829 644	16 277 171 607

a) Prolongement de la route Abobo-Anyama

On note qu'à la date du 31/12/2016, le taux d'avancement financier est de **59%**, soit un montant de **deux milliards sept cent deux millions huit cent soixante-seize mille quatre cent trente-sept (2 702 876 437) Francs CFA** de décomptes reçus, entièrement payés par le FER.

b) Travaux d'embellissement de la ville d'Abidjan

A la date du 31/12/2016, les travaux sont achevés et le FER a réglé les factures reçues à hauteur de **sept cent soixante-et-un millions six cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-huit (761 665 968) F CFA TTC** sur **deux milliards cent quatre-vingt-dix millions neuf cent soixante-trois mille deux cent cinq (2 190 963 205) Francs CFA TTC** de décomptes reçus.

Tableau n°20 : Récapitulatif des règlements effectués en 2016 par le FER

Désignation	Montant Prévisionnel	Engagements (E)	Total des décomptes reçus (F CFA TTC)	Payés avant 2016	Payés en 2016	Total décomptes payés au 31/12/16
Prolongement route Abobo-Anyama	-	4 592 621 938	2 702 876 437	1 140 939 463	1 561 936 974	2 702 876 437
Travaux d'embellissement de la ville d'Abidjan	-	2 276 779 681	2 190 963 205	-	761 665 968	761 665 968
Travaux de dégagement de l'espace entre la lagune et le Boulevard de Marseille	-	790 600 000	637 790 000	300 000 000	337 790 000	637 790 000
Travaux de nettoyage de la plage du littoral	-	963 143 612	963 143 612	481 320 466	481 823 146	963 143 612
Programme spécifique (travaux de RLTPC dans le département de Kong y/c maîtrise d'œuvre)	-	4 302 450 341	3 984 265 812	1 234 519 902	2 672 385 110	3 906 905 012
Travaux de construction d'une clôture pour la sécurisation de la section Gonzaqueville-Anani sur l'autoroute Abidjan-Bassam	-	2 220 612 500	2 060 634 000	-	2 060 634 000	2 060 634 000
Travaux sur les voies principales d'accès à la zone portuaire d'Abidjan, sur la voirie de cocody Danga et la route Bassam-Assinie	-	5 244 156 578	5 244 156 578	-	5 244 156 578	5 244 156 578
Contrôle des travaux sur les voies principales d'accès à la zone portuaire d'Abidjan, sur la voirie de cocody Danga et la route Bassam-Assinie	-	186 799 900	-	-	-	-
TOTAL AUTRES TRAVAUX ROUTIERS	-	20 577 164 550	17 783 829 644	3 156 779 831	13 120 391 776	17 526 057 490

Montants en F CFA TTC

Les autres travaux financés par le FER en 2016 s'élèvent à treize milliards cent vingt millions trois cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-seize (13 120 391 776) Francs CFA.

4- Programme pilote de lutte contre la pauvreté dans le Bas-Sassandra : volet entretien des pistes rurales

La contribution du FER dans ledit projet servira au financement des travaux de deux voies d'accès aux zones productrices du programme, à savoir :

1. Tourédougou (S/P Gabiadi) - Périmètre rizicole : 8 km (lot 1)
2. Héké 19 (SOGB) - Binjaminkro : 20 km (lot 2)

Les prestations de maîtrise d'œuvre et de réalisation des travaux sur les itinéraires prévus seront inscrites au budget du PER 2017-2018, en cours de préparation.

5) Difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux du programme d'entretien routier

D'une manière générale, les retards accusés dans la réalisation du Programme s'expliquent par différents facteurs dont les plus significatifs sont les suivants :

Tableau n°21 : Difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux du programme d'entretien routier

Rubriques	Responsabilités			
	Entreprises	Administration (MO, MOD, DMP, FER)	Bureaux de contrôle	Autres facteurs
Retard dans l'approbation des marchés des entreprises		X		
Retard dans le recrutement des missions de contrôle		X		
Retard de la mobilisation des bureaux de contrôle			X	
Retard dans l'établissement et la validation des plans d'exécution pour insuffisance d'études géotechniques	X	X	X	
Difficultés de démarrage liées aux insuffisances des quantités inscrites dans les marchés de base et aux besoins d'actualisation des études		X		
Faible représentation des missions de contrôle sur le terrain, rendant difficiles les campagnes d'actualisation des quantités de travaux à exécuter ainsi que le contrôle au quotidien			X	
Faible rendement des entreprises liées aux difficultés de démarrage et aux problèmes de libération des emprises	X	X		
Retards des entreprises dans la mobilisation de leurs matériels	X			
Doublons constatés avec d'autres projets entraînant la modification des itinéraires initialement arrêtés pour la réalisation des travaux		X		
Pénuries de ciment au plan national		X		
Retards dans la transmission des dossiers de paiement		X	X	
Erreurs constatées dans les dossiers de paiement entraînant leur non validation pour le règlement	X	X	X	
Délais trop longs de transmission des décomptes au FER		X		
Délais de prise de décisions (missions de contrôle, administration) suite à l'actualisation des quantités à exécuter et à l'établissement d'avenants ou gré à gré		X		
Difficultés de paiement rencontrées par le FER depuis le mois de septembre 2015, dues au retard de mobilisation des ressources		X		

II.5. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Tableau n°22 : Synthèse des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2016

RUBRIQUES	Budget 2016 (A)	Réalisation 2016 (B)	Taux de réalisation (%) I=(B)/(A) X 100)
Autres achats	732 100 000	681 652 920	93%
Transports	94 600 000	68 168 698	72%
Services extérieurs	3 152 300 000	2 619 521 948	83%
Impôts et taxes	239 800 000	200 442 973	84%
Autres charges	295 600 000	201 659 810	68%
Charges de personnel	3 127 700 000	3 039 330 871	97%
IMF		35 000 000	
TOTAL GENERAL	7 642 100 000	6 845 777 220	90%

Sur des prévisions de **sept milliards six cent quarante-deux millions cent mille (7 642 100 000) Francs CFA**, le FER a enregistré des dépenses pour un montant de **six milliards huit cent quarante-cinq millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt (6 845 777 220) Francs CFA**, soit un taux de réalisation de **90%**.

Ce niveau d'engagement cadre avec la budgétisation des charges de fonctionnement définies pour l'exercice 2016.

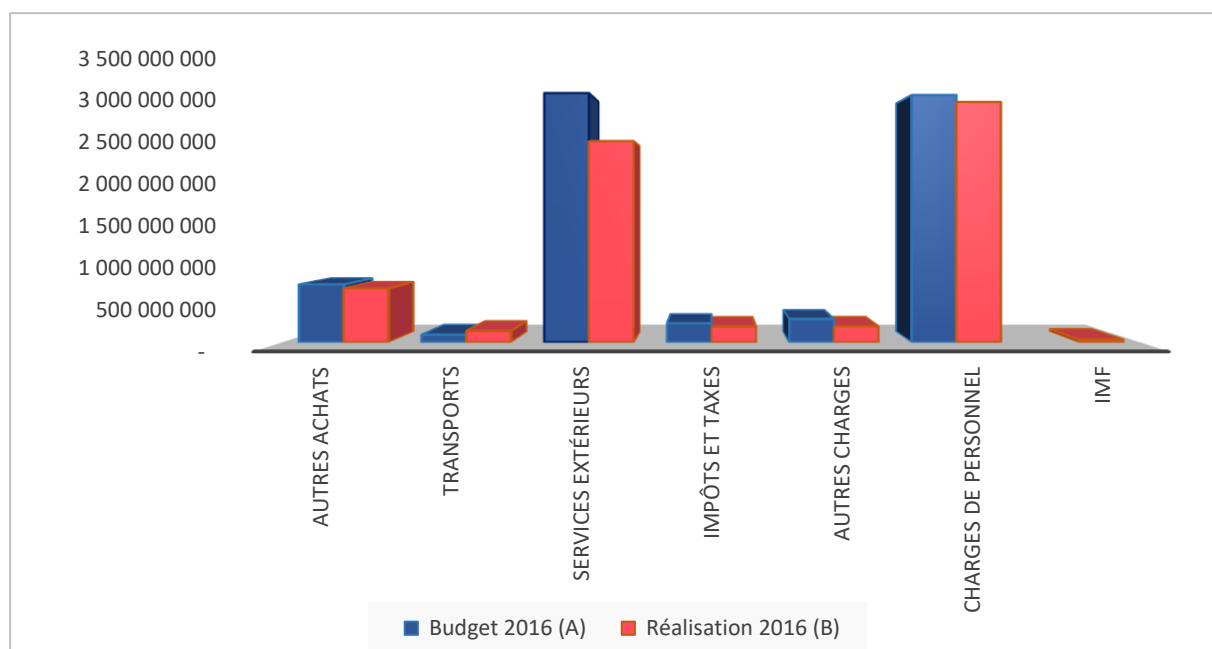


Figure n°16 : dépenses de fonctionnement

II.6. INVESTISSEMENTS REALISES EN 2016

Tableau n°23 : Synthèse des investissements en 2016

RUBRIQUES	Budget 2016 (A)	Réalisation 2016 (B)	Taux de réalisation (%) $I = (B)/(A) \times 100$
Logiciels informatiques	80 000 000	33 655 270	42%
Aménagements terrains en cours (Nouveau siège et terrain Abatta)	50 000 000	13 239 800	26%
Aménagements, agencements et installations bâtiments et bureaux	55 000 000	44 948 104	82%
Solution paiement électronique, LIFI, SMART péage	65 000 000		0%
Local médical	20 000 000		0%
Equipement médical	10 000 000		0%
Matériel de bureau	40 000 000	20 845 335	52%
Matériel informatique	65 000 000	60 162 902	93%
Mobilier de bureau	23 000 000	7 651 853	33%
Matériel de transport	0	40 295 946	
Aménagements, agencements et installations du matériel	55 000 000	51 367 399	93%
Autres matériels	14 000 000	7 888 000	56%
Total	477 000 000	280 054 609	58,71%

Dans la poursuite de sa politique d'investissement, le Fonds d'Entretien Routier a procédé à diverses acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles telles que les logiciels, matériels de bureau, matériels informatiques, aménagement, agencements et installations de bâtiments.

Ainsi, sur des prévisions de **quatre cent soixante-dix-sept millions (477 000 000) Francs CFA**, le FER a procédé à des acquisitions pour un montant de **deux cent quatre-vingt millions cinquante-quatre mille six cent neuf (280 054 609) Francs CFA**.

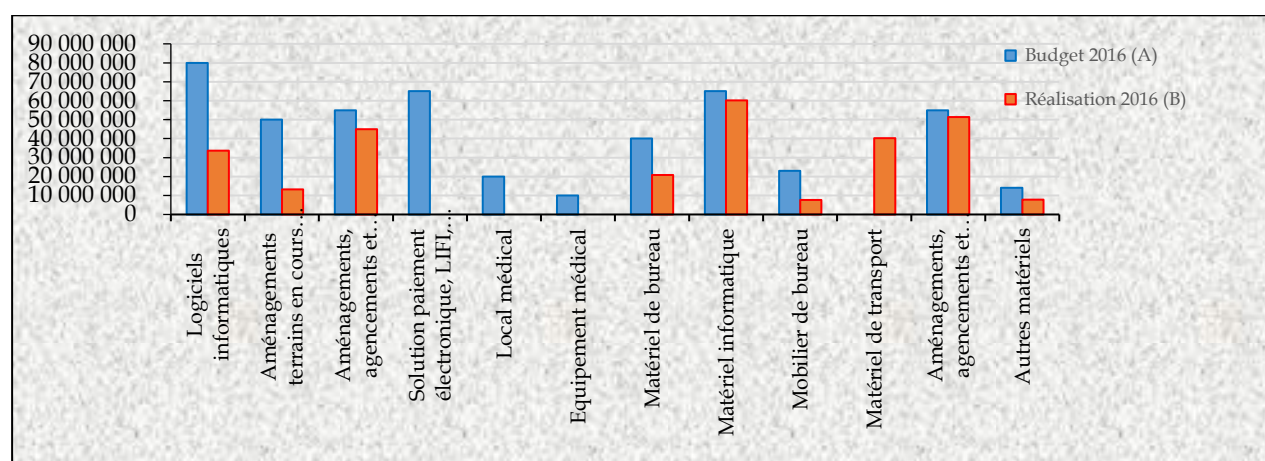


Figure n°17 : Niveau d'exécution des investissements en 2016

La majorité des investissements prévus a été exécutée conformément au plan d'investissement de l'exercice 2016.

II.7. ETAT RECAPITULATIF DU SERVICE DE LA DETTE

Au cours de cet exercice, les remboursements effectués au titre des levées de fonds et avances de trésorerie se présentent comme suit :

Tableau n°24 : Remboursements effectués au titre des levées de fonds et avances de trésorerie

Banques	Montants sollicités	Date de début de mise en place des emprunts	Remboursement antérieurs (2014-2015)	Exercice 2016			Total remboursement effectué sur la période (2014-2016)
				Remboursements effectués en principal	Remboursements effectués en intérêt	Total remboursement effectué (principal & intérêt) en 2016	
Levée de fonds (Consortium de Banques conduit par Ecobank)	130 000 000 000	2014	56 359 891 160	31 493 116 733	6 162 345 285	37 655 462 018	94 015 353 178
Facilité de trésorerie (ECOBANK) – prêt échu	5 000 000 000	2014	3 842 989 261	1 442 305 936	21 148 427	1 463 454 363	5 306 443 624
Avance de trésorerie (Ecobank)	15 000 000 000	2015	3 203 092 883	3 750 000 000	843 657 987	4 593 657 987	7 796 750 870
Facilité de trésorerie (SIB)	8 000 000 000	2015	1 075 667 238	3 932 964 446	369 704 506	4 302 668 952	5 378 336 190
Facilité de de trésorerie (BACI) – prêt échu	9 400 000 000	2015	7 773 033 936	1 925 457 892	17 800 599	1 943 258 491	9 716 292 427
Avance de trésorerie (Ecobank)	15 000 000 000	2016		7 000 000 000	810 748 890	7 810 748 890	7 810 748 890
Facilité de trésorerie (BOAD)	8 000 000 000	2016		400 000 000	346 133 333	746 133 333	746 133 333
Levée de fonds (BACI)- Péage ;	35 000 000 000	2013	13 481 107 995	5 494 951 586	2 052 896 626	7 547 848 212	21 028 956 207
TOTAL	225 400 000 000		85 735 782 473	55 438 796 593	10 624 435 653	66 063 232 246	151 799 014 719

Tableau n°25 : Synthèse des emplois par type d'activités

REALISATION DES EMPLOIS EN 2016

Rubriques	Activité d'entretien routier	Activité de commercialisation de la route	Synthèse
Travaux routiers et autres dépenses assimilées	64 873 895 724	3 805 882 686	68 679 778 410
Dépenses de fonctionnement	3 193 537 527	3 652 239 693	6 845 777 220
<i>Achat</i>	270 370 588	411 282 332	681 652 920
<i>Transport</i>	37 967 400	30 201 298	143 137 198
<i>Services extérieurs</i>	1 363 920 356	1 255 601 592	2 544 553 448
<i>Impôts et taxes</i>	151 863 253	48 579 720	200 442 973
<i>Autres charges</i>	188 552 310	13 107 500	201 659 810
<i>Charges de personnel</i>	1 145 863 620	1 893 467 251	3 039 330 871
<i>IMF</i>	35 000 000		5 529 951 586
Dépenses d'investissement	194 867 744	85 186 865	280 054 609
Frais financiers	8 571 539 027	2 052 896 626	10 624 435 653
Engagements financiers	49 943 845 007	5 494 951 586	55 438 796 593
Total	126 777 685 029	15 091 157 456	141 868 842 485

III. ETAT SYNOPTIQUE DU RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le Fonds d'Entretien Routier (FER) est une Entreprise d'Etat qui accomplit une mission de service public. Le résultat ci-dessous est présenté selon les normes comptables SYSCOHADA en vigueur.

Le résultat net comptable du Fonds d'Entretien Routier au titre de l'exercice 2016 est de **zéro (0) Francs CFA**.

Tableau n°26: Présentation synthétique du résultat

RUBRIQUES	MONTANT
Produits des activités ordinaires	86 452 755 577
Charges des activités ordinaires	86 824 436 695
Résultat des activités ordinaires (A)	-371 681 118
Produits hors activités ordinaires(**)	406 681 118
Charges hors activités ordinaires	0
Résultat hors activités ordinaires (B)	406 681 118
Impôt Minimum Forfaitaire IMF (C)	-35 000 000
RÉSULTAT NET (A) +(B) + (C)	0

IV. INFORMATIONS POSTERIEURES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016

- Nomination de Monsieur Siandou FOFANA, anciennement Directeur Général du FER en qualité de Ministre du Tourisme, le 10 janvier 2017 ;
- Nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur William KOMENAN, anciennement Directeur Technique du FER, en qualité de Directeur Général par Intérim le 07 février 2017 ;
- Démarrage de l'application intégrale du Règlement 14, depuis le 6 avril 2017.

CONCLUSION

La mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) devant conduire à l'émergence 2020 nécessite des infrastructures routières performantes et durables qui permettront de soutenir la croissance économique et réduire la pauvreté.

Pour y arriver, une mobilisation de ressources suffisantes s'avère nécessaire. En rapport avec le PND, le Fonds d'Entretien Routier, a élaboré un Plan d'Actions Stratégique sur la période 2016-2018 qui définit la vision, les orientations ainsi que les axes stratégiques de mobilisation de ses ressources.

Au cours de l'année 2016, le FER a mobilisé **cent quarante-sept milliards cent soixante et un million sept cent trente-cinq mille six cent soixante-treize mille (147 161 735 673) Francs CFA**. Ce montant a permis de (i) financer l'ensemble des programmes d'entretien routier, les travaux réalisés dans le cadre des visites d'Etat et les travaux antérieurs, (ii) couvrir les remboursements des échéances des emprunts et (iii) faire face aux charges de fonctionnement ainsi qu' aux dépenses d'investissement.

La commercialisation de la route a permis de collecter des ressources additionnelles d'un montant brut de **onze milliards huit cent cinq millions cinq cent seize mille neuf cent quatre (11 805 516 904) Francs CFA** à travers l'exploitation du péage. Le pesage représente pour le FER, un moyen de préservation du patrimoine routier et d'optimisation des ressources. Cependant, dans l'attente de l'application intégrale du règlement 14/2005/UEMOA, les redevances qui s'amenuiseront à terme, s'élèvent à **trois milliards trois-cent trente-quatre millions trois-cent trente-deux mille six-cent soixante-huit (3 334 332 668) Francs CFA**.

L'objectif de mobilisation de ressources de plus de 275 milliards FCFA en 2016, en vue de couvrir les besoins croissants d'entretien routier n'a pas été atteint du fait de certaines contraintes externes majeures liées à des facteurs institutionnels.

Toutefois, l'année 2017 sera marquée par une mobilisation accrue des ressources, ce qui permettra au FER d'asseoir un programme d'entretien routier cohérent et de procéder à l'apurement progressif de la dette du secteur. Elle sera également marquée par une optimisation des coûts d'entretien routier par l'amélioration de la qualité des travaux.

PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2017.

1- Au niveau des activités du FER

- Rechercher des mécanismes innovants de financement ;
- Contribuer efficacement au financement du volet routier du Plan National de Développement (PND) ;
- Réaliser des travaux de modernisation et de sécurisation du réseau concédé ;
- Elaborer les textes relatifs aux dommages causés aux infrastructures routières ;
- Finaliser les textes institutionnels relatifs à la transformation du FER;
- Achever le recrutement des entreprises pour l'entretien par niveau de service de l'autoroute du nord (GENIS) ;
- Appliquer intégralement le règlement 14, en vue de la préservation du réseau ;
- Réaliser une étude d'évaluation de l'impact socio-économique des programmes d'entretien routier ;
- Poursuivre la campagne de sensibilisation sur la sécurité routière auprès des usagers de la route ;
- Obtenir un régime fiscal de faveur, en vue d'accompagner les besoins croissants de financement en matière d'infrastructures ;
- Innover les moyens de paiement du péage (développer des applications de paiement mobile);
- Veiller à l'utilisation effective de la plateforme e-management ;
- Définir en collaboration avec le Conseil National de la comptabilité, une méthode de comptabilisation adaptée à l'activité du FER ;
- Mettre en exploitation les radars et les caméras installés sur l'autoroute du Nord ;
- Réaliser les aires de Repos, de Services, de Stationnement, de Détente et de Loisirs ;
- Implanter des panneaux à messages variables pour la sécurité et le confort des usagers ;
- Finaliser le processus de dépannage et de remorquage des véhicules sur l'autoroute du nord ;
- Mettre en exploitation les postes de péage de Thomasset et de Moapé ;
- Certifier le FER à la norme qualité ISO 9001 version 2015.

2- Au niveau des acteurs du secteur routier

- Contribuer à l'amélioration de la qualité des travaux soumis au financement du FER ;
- Développer la coopération avec les partenaires techniques et financiers.

ANNEXES

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ANNEE 2016

24 MAI 2016

L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2015,
- II. Etat d'exécution du budget au 31 mars 2016,
- III. Approbation du plan prévisionnel d'audit 2016,
- IV. Approbation du calendrier des sessions du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016,
- V. Approbation du règlement Intérieur définitif du Conseil d'Administration,
- VI. Approbation du nouvel organigramme de la Société,
- VII. Divers, et
- VIII. Pouvoirs pour les formalités.

RESOLUTIONS

N°1 : Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte l'ordre du jour de la présente session qui est modifié et se présente désormais comme suit :

- (I) Adoption de l'ordre du jour,
- (II) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2015,
- (III) Etat d'exécution du budget au 31 mars 2016,
- (IV) Approbation du plan prévisionnel d'audit 2016,
- (V) Approbation du calendrier des sessions du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016,
- (VI) Approbation du règlement Intérieur définitif du Conseil d'Administration,
- (VII) Approbation du nouvel organigramme de la Société,
- (VIII) Divers :
 - (a) approbation du rapport du Comité Stratégie et Financement,
 - (b) informations sur les deuils touchant le Directeur Général, et
- (IX) Pouvoirs pour les formalités.

N°2 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 décembre 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 décembre 2015 dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

N° 3 : Exécution du budget au 31 mars 2016

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte l'état d'exécution du budget au 31 mars 2016 dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour.

N°4 : Approbation du plan prévisionnel d'audit 2016

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le plan prévisionnel d'audit 2016, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour.

N°5 : Approbation du calendrier des sessions du Conseil d'Administration

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le calendrier des sessions du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour.

N°6 : Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le règlement intérieur définitif du Conseil d'Administration du FER, dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

N°7 : Approbation du nouvel organigramme de la société

Le Conseil, après en avoir délibéré, demande au Directeur Général de réétudier le projet de nouvel organigramme de la société sur la base des observations formulées lors de la session de ce jour, et de soumettre un nouveau projet d'organigramme au Comité Stratégie et financement avant son examen par le Conseil.

N°8 : Adoption de mesures au titre du règlement définitif du litige opposant le FER à Monsieur Philippe GOTH

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du rapport du Comité Stratégie et Financement en date du 3 mai 2016 présenté par son Président au cours de sa séance du 24 mai 2016, et des informations des conseils de la Société sur l'état des négociations avec Monsieur Philippe GOTH,

- (i) approuve les termes dudit du rapport ;
- (ii) prend acte des informations qui lui ont été communiquées par les conseils de la Société sur l'état des négociations avec Monsieur Philippe GOTH ; et
- (iii) autorise en conséquence le Directeur Général du FER, en liaison avec les conseils de la Société, à transiger avec Monsieur Philippe GOTH sur un montant n'excédant pas cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA ;
- (iv) mais sous réserve de la signature d'un protocole d'accord venant mettre un terme définitif à ce litige.

N°9 : Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

22 JUIN 2016

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour,

- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le mercredi 24 mai 2016,
- III. Présentation des projets :
 - III.A de rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,
 - III.B de comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,
 - III.C de bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,
 - III.D de rapport du Président du Conseil d'Administration sur son fonctionnement durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, et
 - III.E de rapport général des Commissaires aux Comptes (article 715 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés) sur l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, et
- IV. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- V. Approbation de la documentation de fin d'exercice :
 - VIII.A rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
 - VIII.B bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, et
 - VIII.C rapport du Président du Conseil d'Administration sur son fonctionnement durant l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- VI. Prise d'acte des termes du rapport général des Commissaires aux Comptes (article 715 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés) sur l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- VII. Proposition de convocation d'une réunion avec le représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, à l'effet de la prise des décisions de fin d'exercice, fixation de l'ordre du jour et adoption des projets de décisions à lui soumettre pour adoption ; et
- VIII. Divers, et
- IX. Pouvoirs pour les formalités.

RESOLUTIONS

N°1 : Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte l'ordre du jour de la présente session qui est modifié et se présente désormais comme suit :

- I. Approbation de l'ordre du jour,
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le mercredi 24 mai 2016,
- III. Présentation des projets :
 - III.A de rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,
 - III.B de comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,
 - III.C de bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,
 - III.D de rapport du Président du Conseil d'Administration sur son fonctionnement durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, et

- III.E de rapport général des Commissaires aux Comptes (article 715 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés) sur l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, et
- IV. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- V. Approbation de la documentation de fin d'exercice :
 - V.A rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
 - V.B bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, et
 - V.C rapport du Président du Conseil d'Administration sur son fonctionnement durant l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- VI. Prise d'acte des termes du rapport général des Commissaires aux Comptes (article 715 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés) sur l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- VII. Proposition de convocation d'une réunion avec le représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, à l'effet de la prise des décisions de fin d'exercice, fixation de l'ordre du jour et adoption des projets de décisions à lui soumettre pour adoption ; et
- VIII. Divers : dossier Philippe GOTH ; et
- IX. Pouvoirs pour les formalités.

N°2 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 mai 2016

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 mai 2016 dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

N°3 : Adoption du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

N°4 : Adoption du bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, prend acte du bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

N°5 : Prise d'acte des termes du rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'article 715 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, prend acte des termes du rapport des Commissaires aux Comptes de la Société au titre de l'article 715 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

N°6 : Arrêté des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- (i) arrête le bilan et les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 dans les termes des documents dont une (1) copie sera jointe en Annexe ; et
- (ii) décide de les présenter au représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, pour approbation, lors de la réunion de la prise des décisions de fin d'exercice appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

N°7 : Proposition d'affectation des résultats de l'exercice social clos le 31 décembre 2014

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, constate :

- (i) que les états financiers de l'exercice 2015 font ressortir un résultat nul ; et
- (ii) qu'il n'y a donc pas lieu de proposer à l'Actionnaire Unique de procéder à une quelconque affectation de ce résultat.

N°8 : Convocation d'une réunion avec le représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, aux fins de la prise des décisions de fin d'exercice et fixation de son ordre du jour

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de convoquer une réunion avec le représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, le 30 juin 2015 à 9h00, au siège de la Société, aux fins de la prise des décisions de fin d'exercice et fixe son ordre du jour comme suit :

I. Présentation et examen

- I.A** du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- I.B** des rapports des Commissaires aux Comptes
 - I.B.1** sur l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,
 - I.B.2** sur les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'AU sur les Sociétés,
 - I.B.3** sur l'exécution du budget du FER,
 - I.B.4** sur la passation des marchés publics,
 - I.B.5** sur les conventions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés, relatives aux rémunérations exceptionnelles versées aux

- Administrateurs et aux remboursements, par la Société, des frais engagés par ceux-ci dans l'intérêt de la Société, et
- I.B.6 sur les dix (10) rémunérations les plus importantes du FER ; et
 - I.B.7 des comptes de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 ; et
- II. Prise de décisions de l'Actionnaire Unique,
- II.A A titre ordinaire, sur
 - II.A.1 l'approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
 - II.A.2 la prise d'acte des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015,
 - II.A.3 l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
 - II.A.4 le quitus aux Administrateurs et la décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats et missions au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, et
 - II.A.5 l'affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2015, et
 - II.B A titre extraordinaire, sur la réitération de ses décisions relatives
 - II.B.1 à l'actualisation des missions du FER et la modification subséquente de l'article 3 de ses Statuts, et
 - II.B.2 à l'harmonisation des statuts du FER avec l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et la modification subséquente de l'article 28, alinéa 2, des Statuts du FER, et
 - II.C A titre mixte, sur les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

N°9 : Fixation des termes des projets de décisions à soumettre au représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, lors de la réunion de prise des décisions de fin d'exercice

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, fixe les projets de décisions à soumettre au représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, lors de la réunion de prise des décisions de fin d'exercice, dans les termes ci-jointe.

N°10 : Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

**DECISIONS ORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

DECISIONS

N°1 : Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve, en tous ses termes, ledit rapport, établi conformément aux dispositions de l'article 138 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et Groupements d'Intérêt Economique.

N°2 : Approbation du bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique, connaissance prise du bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve, en tous ses termes, ledit bilan, établi conformément à la circulaire du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget n°10/MPMB en date du 18 décembre 2014 relative aux règles de gouvernance régissant les organes d'administration et de gestion des entreprises publiques.

N°3 : Prise d'acte des termes des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique, connaissance prise du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, prend acte des termes desdits rapports.

N°4 : Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique, connaissance prise (i) du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion de la Société durant l'exercice écoulé et (ii) du rapport général des Commissaires aux Comptes au titre du même exercice, approuve les comptes et bilans de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

N°5 : Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion de la Société au titre de l'exercice écoulé.

N°6 : Décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique donne décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

N°7 : Affectation des résultats de l'exercice social clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique, connaissance prise des résultats de l'exercice tel que présentés par le Conseil d'Administration, de même que de sa proposition d'affectation de résultats, constate :

- (i) que les états financiers de l'exercice 2015 font ressortir un résultat nul ; et
- (ii) qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à une quelconque affectation.

N°8 : Actualisation des missions du FER et modification subséquente de l'article 3 de ses Statuts

L'Actionnaire Unique réitère sa décision, prise lors de la réunion du 29 juin 2015, de modifier l'article 3 des statuts du FER qui sera désormais rédigé comme suit :

« La société a pour objet d'assurer le financement et le paiement des prestations « relatives :
« -aux études et aux travaux d'entretien courant et périodique du réseau routier ;

« -à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'assistance à la
« maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre des études et travaux d'entretien routier ;
« -à la mise en place et au développement du péage et du pesage routier.

« Dans ce cadre, la société assure, notamment, le paiement des dépenses éligibles
« à ses ressources, telles que fixées par les dispositions de l'Ordonnance
« 2001-590 du 19 septembre 2001 et de l'alinéa 1^{er} ci-dessus, sous réserve de
« l'inscription desdites dépenses à son programme annuel d'entretien routier, tel que
« validé par son Conseil d'Administration et sa tutelle technique. »

L'Actionnaire Unique précise cependant que cette modification des statuts du FER n'entrera en vigueur que suite à la prise d'un décret portant modification desdits statuts, conformément aux dispositions de l'article 51, alinéa 1^{er} de la loi n°97-519 du 4 septembre 1997, portant définition et organisation des sociétés d'Etat.

N°9 : Harmonisation des statuts du FER avec l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et modification subséquente de l'article 28, alinéa 2, des Statuts du FER

L'Actionnaire Unique, connaissance prise des termes du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2015, prend acte des observations y contenues et réitère sa décision, prise lors de la réunion du 29 juin 2015, de modifier l'article 28, alinéa 2, des statuts du FER qui sera désormais rédigé comme suit :

« Ils sont affectés et répartis de la manière suivante :

« -après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord
« prélevé 10% au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi,
« jusqu'à ce que le fonds ait atteint 20% du capital social ;

« -le solde des bénéficiaires peut être reporté à nouveau ou faire l'objet des affectations suivantes

« 1-attribution aux actionnaires, à titre de premier dividende, d'un intérêt

« calculé au taux de 5% l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties,

« 2-distribution aux actionnaires d'un dividende,

« 3-le reliquat éventuel étant reporté à nouveau. »

L'Actionnaire Unique précise cependant que cette modification des statuts du FER n'entrera en vigueur que suite à la prise d'un décret portant modification desdits statuts, conformément aux dispositions de l'article 51, alinéa 1^{er} de la loi n°97-519 du 4 septembre 1997, portant définition et organisation des sociétés d'Etat.

N°10 : Pouvoirs pour les formalités de publicité

L'Actionnaire Unique confère tous les pouvoirs au porteur d'originaux ou de copies du procès-verbal constatant ses décisions de ce jour à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres formes de publicité qu'il y a lieu.

ORDRE DU JOUR

I. Présentation et examen

I.A. du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

I.B. des rapports des Commissaires aux Comptes

I.B.1 sur l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,

I.B.2 sur les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'AU sur les Sociétés,

I.B.3 sur l'exécution du budget du FER,

I.B.4 sur la passation des marchés publics,

I.B.5 sur les conventions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés, relatives aux rémunérations exceptionnelles versées aux Administrateurs et aux remboursements, par la Société, des frais engagés par ceux-ci dans l'intérêt de la Société, et

I.B.6 sur les dix (10) rémunérations les plus importantes du FER, et

I.C. des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; et

II. Prise de décisions de l'Actionnaire Unique,

II.D A titre ordinaire, sur

II.D.1 l'approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,

II.D.2 la prise d'acte des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015,

II.D.3 l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,

II.D.4 le quitus aux Administrateurs et la décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats et missions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et

II.D.5 l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; et

II.E A titre extraordinaire, sur la réitération de ses décisions relatives

II.E.1 à l'actualisation des missions du FER et la modification subséquente de l'article 3 de ses Statuts, et

II.E.2 à l'harmonisation des statuts du FER avec l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et la modification subséquente de l'article 28, alinéa 2, des Statuts du FER ; et

II.F A titre mixte, sur les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

RESOLUTIONS

N°1 : Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve, en tous ses termes, ledit rapport, établi conformément aux dispositions de l'article 138 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et Groupements d'Intérêt Economique.

N°2 : Approbation du bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique, connaissance prise du bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve, en tous ses termes, ledit bilan, établi conformément à la circulaire du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget n°10/MPMB en date du 18 décembre 2014 relative aux règles de gouvernance régissant les organes d'administration et de gestion des entreprises publiques.

N°3 : Prise d'acte des termes des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique, connaissance prise du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, prend acte des termes desdits rapports.

N°4 : Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique, connaissance prise (i) du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion de la Société durant l'exercice écoulé et (ii) du rapport général des Commissaires aux Comptes au titre du même exercice, approuve les comptes et bilans de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

N°5 : Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion de la Société au titre de l'exercice écoulé.

N°6 : Décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique donne décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

N°7 : Affectation des résultats de l'exercice social clos au 31 décembre 2015

L'Actionnaire Unique, connaissance prise des résultats de l'exercice tel que présentés par le Conseil d'Administration, de même que de sa proposition d'affectation de résultats, constate :

- (iii) que les états financiers de l'exercice 2015 font ressortir un résultat nul ; et
- (iv) qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à une quelconque affectation.

**DECISIONS ORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

DECISIONS

N°1 : Actualisation des missions du FER et modification subséquente de l'article 3 de ses Statuts

L'Actionnaire Unique réitère sa décision, prise lors de la réunion du 29 juin 2015, de modifier l'article 3 des statuts du FER qui sera désormais rédigé comme suit :

« La société a pour objet d'assurer le financement et le paiement des prestations « relatives :
« -aux études et aux travaux d'entretien courant et périodique du réseau routier ;
« -à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'assistance à la
« maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre des études et travaux d'entretien routier ;
« -à la mise en place et au développement du péage et du pesage routier.
« Dans ce cadre, la société assure, notamment, le paiement des dépenses éligibles à ses ressources, telles que fixées par les dispositions de l'Ordonnance 2001-590 du 19 septembre 2001 et de l'alinéa 1er ci-dessus, sous réserve de l'inscription desdites dépenses à son programme annuel d'entretien routier, tel que validé par son Conseil d'Administration et sa tutelle technique. »

L'Actionnaire Unique précise cependant que cette modification des statuts du FER n'entrera en vigueur que suite à la prise d'un décret portant modification desdits statuts, conformément aux dispositions de l'article 51, alinéa 1er de la loi n°97-519 du 4 septembre 1997, portant définition et organisation des sociétés d'Etat.

N°2 : Harmonisation des statuts du FER avec l'ancien Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et modification subséquente de l'article 28, alinéa 2, des Statuts du FER

L'Actionnaire Unique, connaissance prise des termes du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2015, prend acte des observations y contenues et réitère sa décision, prise lors de la réunion du 29 juin 2015, de modifier l'article 28, alinéa 2, des statuts du FER qui sera désormais rédigé comme suit :

« Ils sont affectés et répartis de la manière suivante :
« -après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 10% au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que le fonds ait atteint 20% du capital social ;
« le solde des bénéfices peut être reporté à nouveau ou faire l'objet des affectations suivantes
« 1-attribution aux actionnaires, à titre de premier dividende, d'un intérêt calculé au taux de 5% l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties,
« 2-distribution aux actionnaires d'un dividende,
« 3-le reliquat éventuel étant reporté à nouveau. »

L'Actionnaire Unique précise cependant que cette modification des statuts du FER n'entrera en vigueur que suite à la prise d'un décret portant modification desdits statuts, conformément aux dispositions de l'article 51, alinéa 1er de la loi n°97-519 du 4 septembre 1997, portant définition et organisation des sociétés d'Etat.

N°3 : Pouvoirs pour les formalités de publicité

L'Actionnaire Unique confère tous les pouvoirs au porteur d'originaux ou de copies du procès-verbal constatant ses décisions de ce jour à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres formes de publicité qu'il y a lieu.

4 AOUT 2016

ORDRE DU JOUR

- i. Approbation de l'ordre du jour ;

- II. Approbation du procès-verbal de la session du Conseil d'Administration tenue le 22 juin 2016 ;
- III. Etat d'exécution du budget au 30 juin 2016 ;
- IV. Projet d'organisation ;
- V. Divers ; et
- VI. Pouvoirs pour les formalités.

RESOLUTIONS

N°1 : Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ordre du jour de la présente session qui se présente comme suit :

- (i) Approbation de l'ordre du jour ;
- (ii) Approbation du procès-verbal de la session du Conseil d'Administration tenue le 22 juin 2016 ;
- (iii) Etat d'exécution du budget au 30 juin 2016 ;
- (iv) Projet d'organisation (fonds Routier) ;
- (v) Divers ; et
- (vi) Pouvoirs pour les formalités.

N°2 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 juin 2016

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 juin 2016, dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

N°3 : Etat d'exécution du budget au 30 juin 2016

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte l'état d'exécution du budget au 30 juin 2016 dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour.

N°4 : Projet de transformation (Fonds Routier)

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les termes des projets d'actes qui lui ont été présentés relativement à la transformation du Fonds d'Entretien Routier en Fonds Routier et instruit le Directeur Général, après prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour, d'avoir à présenter ces projets d'actes aux autorités de tutelles afin de parvenir au plus tôt à leur adoption et mise en œuvre effective.

N°5 : Projet d'organigramme de la Société

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le projet de nouvel organigramme de la Société, présenté par le Directeur Général, tel qu'il lui a été soumis, sous réserve de la

prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour. Cet organigramme est annexé au procès-verbal de la réunion de ce jour.

N°6 : Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

25 OCTOBRE 2016

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour ;
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 04 août 2016,
- III. Etat d'exécution du budget au 30 septembre 2016,
- IV. Divers, et
- V. Pouvoirs pour les formalités.

RESOLUTIONS

N°1 : Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte l'ordre du jour de la présente session qui est modifié et se présente désormais comme suit :

- I. Approbation de l'ordre du jour,
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 04 août 2016,
- III. Etat d'exécution du budget au 30 septembre 2016,
- IV. Divers ;
 - ✓ informations sur la situation financière de la Société,
 - ✓ programme des réunions du Conseil d'Administration,
- V. Pouvoirs pour les formalités.

N°2 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 04 août 2016

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 04 août 2016 dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

N°3 : Exécution du budget au 30 septembre 2016

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte l'état d'exécution du budget au 30 septembre 2016 dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour.

N°4 : Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

ORDRE DU JOUR :

- I- Approbation de l'ordre du jour;
- II- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 octobre 2016
- III- Examen et adoption du budget modificatif 2016
- IV- Divers
- V- Pouvoirs pour les formalités

RESOLUTIONS

N°1 : Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte l'ordre du jour de la présente session qui est modifié et se présente désormais comme suit :

- I- Approbation de l'ordre du jour,
- II- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 octobre 2016,
- III- Examen et adoption du budget modificatif 2016,
- IV- Divers,
 - ✓ informations sur le terrain d'Abatta,
 - ✓ informations relatives à l'AFERA,
- V- Pouvoirs pour les formalités.

N°2 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 octobre 2016

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 octobre 2016 dans les termes du projet qui lui a été présenté.

N°3 : Adoption du budget modificatif 2016

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- (i) prend acte et approuve les mesures et diligences prises par le Directeur Général, notamment pour ce qui concerne la souscription à diverses facilités de caisse et emprunts, afin de pallier aux difficultés liées à la non réalisation, durant l'exercice 2016, de la levée de fonds projetée de quatre cent cinquante milliards (450 000 000 000) de Francs CFA ;
- (ii) adopte le budget modificatif 2016 dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour ; et
- (iii) instruit le Directeur Général d'avoir à faire le nécessaire pour que la levée de fonds de quatre cent cinquante milliards (450 000 000 000) de Francs CFA évoquée ci-avant soit réalisée durant l'exercice 2017 et que les projets d'actes pris à cet effet

soient présentés au Conseil pour approbation et autorisation du Directeur Général à les signer.

N°4 : Remerciements et félicitations du Conseil au Ministre des Infrastructures Economiques, pour la qualité de son intervention à la cérémonie d'ouverture des travaux de l'Assemblée Générale de l'AFERA

Le Conseil d'Administration, remercie vivement Monsieur Patrick ACHI, Ministre des Infrastructures Economiques pour avoir bien voulu présider la cérémonie d'ouverture des travaux de l'Assemblée Générale de l'AFERA et le félicite pour l'exceptionnelle qualité de son intervention qui a permis à tous les participants de saisir l'importance, la gravité et les problématiques de l'entretien routier.

N°5 : Remerciements et félicitations du Conseil au Directeur Général de la Société et à son équipe pour la qualité de l'organisation des travaux de l'Assemblée Générale de l'AFERA

Le Conseil d'Administration, félicite le Directeur Général de la Société et son équipe pour la qualité de l'organisation des travaux de l'Assemblée Générale de l'AFERA, qui a été couronnée par l'obtention d'un prix décerné au Président du Conseil d'Administration du FER, pour le compte de l'ensemble du Conseil.

N°6 : Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

N°7 : Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte l'ordre du jour de la présente session qui est modifié et se présente désormais comme suit :

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte l'ordre du jour de la présente session qui se présente suit :

- I. Approbation de l'ordre du jour ;
- II. Examen et adoption du budget 2017 ;
- III. Divers ; présentation, examen et approbation de conventions avec les entreprises du secteur public ; et
- IV. Pouvoirs pour les formalités.

N°8 : Approbation du programme d'investissement 2017

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- (i) demande au Directeur Général de se rapprocher du Comité Stratégie et Financement afin de poursuivre l'analyse de la pertinence et des conditions de réalisation du projet de construction d'un nouveau siège social, leurs travaux devant être sanctionnés par un rapport à adresser au Conseil pour décision finale sur ce projet ; et
- (ii) approuve l'ensemble des autres éléments du programme d'investissement présenté par le Directeur Général pour l'exercice 2017, l'autorise à prendre toutes les mesures nécessaires et/ou utiles pour la réalisation des projets qu'il a présenté dans ce cadre au Conseil d'Administration et dont la liste sera annexée au procès-verbal de la présente session après son enregistrement et l'instruit d'avoir à tenir le Conseil régulièrement informé de l'état de préparation et de réalisation de ces différents projets.

N°9 : Approbation de la facilité Diamond Bank et habilitation du Directeur Général pour la signature des actes

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la souscription par le FER à une facilité de vingt-cinq milliards (25 000 000 000) de Francs CFA, octroyée par Diamond Bank à l'effet de la construction de stations de pesage et d'aires de repos et donne tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet de la signature de la documentation y relative.

N°10 : Adoption du budget 2017

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, demande à la Direction Générale :

- (i) de prendre en compte l'ensemble des observations formulées lors de la session de ce jour sur le budget 2017 ; et
- (ii) de lui représenter ledit budget 2017, tel qu'amendé sur la base de ses observations, aux fins de son adoption.

N°11 : Conventions avec les entreprises du secteur public

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, instruit le Directeur Général d'avoir à finaliser la discussion des termes définitifs des conventions dont la liste est donnée ci-après, et de les lui présenter pour approbation et habilitation à les signer, au cours d'une session du Conseil d'Administration, au besoin spécialement réuni à cet effet.

N°12 : Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

PARTICIPATION DU FER AUX RENCONTRES COLLOQUES ET SEMINAIRES

- Du 16 au 21 Avril 2016 Paris-Dubaï (Emirats Arabes Unis): Recherche de financement pour la réalisation des aires de repos et de stationnement ;
- Du 02 au 03 Août 2016 Lomé (Togo) : Rencontre avec le Président de la BOAD dans le cadre du tirage partiel de la levée de fonds de 24 milliards FCFA;
- Du 11 au 19 Août 2016 Etats Unis (USA) : phase d'application du produit TOP SEAL sur les routes en terre (optimisation des coûts et durabilité des travaux) avec visite de chantiers suivi de la participation à une conférence sur le thème "route et économie agricole" ;
- Du 28 août au 1er septembre 2016, tenue de la 16^{ème} assise de l'AGEPAR à Yamoussoukro (Association des Gestionnaires et Partenaires Africains de la Route) ;
- Du 1^{er} au 03 septembre 2016 à Dakar, tenue d'une réunion tripartite entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal en vue de mener des réflexions sur la mise en application concomitante du règlement 14 de l'UEMOA relatif au contrôle des charges à l'essieu ;
- Du 1^{er} au 16 Septembre 2016 à Londres, séminaires sur les partenariats publics privés et Build Operate and Transfer (BOT), (capital Investment Project analysis and financing & the mechanics of PPP in public infrastructure);
- Du 19 au 24 septembre 2016, tenue de la réunion du Comité de Pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre du PACITR et réunion des experts et des Ministres sur l'évaluation de la mise en œuvre du règlement 14/2005/UEMOA et de la déclaration des Ministres en charge des Infrastructures et du Transport à Cotonou ;
- Du 26 Sept au 1er Octobre 2016 à Conakry (Guinée) : 9^{ème} réunion du groupe focal "Afrique de l'Ouest" ;
- Du 7 au 12 novembre 2016, organisation de la quinzième Assemblée Générale de l'AFERA ;

ANNEXE 2 : ANALYSE DES PAIEMENTS

- Répartition des paiements effectués selon le type d'entretien

Le tableau suivant présente pour le PER 2014-2015, la répartition des paiements effectués par le FER, selon le type d'entretien :

Tableau n°27 : Répartition des paiements effectués selon le type d'entretien

Type d'entretien	Catégorie	S/Catégorie	Montant total du marché (F CFA TTC)	Paiements réalisés (F CFA TTC)
Entretien Courant	Travaux sur les routes revêtues structurantes	Débroussaillage des accotements et curage des ouvrages	1 574 843 416	1 397 167 415
		Point-à-temps sur routes revêtues interurbaines	37 144 038 701	29 845 903 655
	Travaux sur les voiries urbaines	Réparation de la voirie bitumée (District d'Abidjan)	9 375 452 976	8 881 365 131
	Travaux sur les routes en terre	Reprofilage léger sur les axes traités	2 717 070 790	154 190 772
	Autres travaux	Kit de point à temps (fonctionnement)	250 000 000	250 000 000
		Acquisition d'un 2ème kit PAT et fonctionnement	336 604 452	336 604 452
		Kit de point à temps (fonctionnement stricte sans renforcement de ses capacités opérationnelles)	439 236 000	439 236 000
		Travaux d'urgence ou non programmés	3 656 750 137	2 727 904 347
		Travaux d'entretien et de maintenance des installations de feux tricolores (entretien courant)	2 797 526 077	1 815 553 789
	Etude et contrôle de travaux	Maîtrise d'œuvre	1 222 165 136	661 142 576
	Total entretien courant			59 513 687 685
Entretien Périodique	Travaux sur les voiries urbaines	Réparation de la voirie (villes de l'intérieur)	2 613 929 498	126 397 425
	Travaux sur les routes en terre	Reprofilage lourd et traitement de points critiques	44 574 996 040	28 818 865 815
		Programme de pose de buses y compris reprofilage lourd	4 679 680 295	530 083 658
		Construction de dalots	2 604 716 985	251 475 693
	Autres travaux	Travaux d'urgence ou non programmés	6 458 161 590	4 708 737 849
		Fonds d'études	1 336 880 000	480 076 800
		Réhabilitation des bacs automoteurs et à traîlle (équipements en moteurs)	2 452 472 990	944 209 517
	Etude et contrôle de travaux	Maîtrise d'œuvre	3 826 224 505	1 430 686 600
Total entretien périodique			68 547 061 903	37 290 533 357
Total entretien courant et entretien périodique			128 060 749 588	83 799 601 494

- Répartition des paiements effectués selon la nature du réseau

Le tableau suivant présente pour le PER 2014-2015, la répartition des paiements effectués par le FER, selon la nature du réseau :

Tableau n°28 : Répartition des paiements effectués selon la nature du réseau

Nature du réseau	Catégorie	S/Catégorie	Engagements (F CFA TTC)	Paiements réalisés (F CFA TTC)
Routes revêtues	Travaux sur les routes revêtues structurantes	Débroussaillage des accotements et curage des ouvrages	1 573 271 366	1 397 167 415
		Point-à-temps sur routes revêtues interurbaines	37 144 038 701	29 845 903 655
	Travaux sur les voiries urbaines	Réparation de la voirie bitumée (District d'Abidjan)	9 345 661 676	8 881 365 131
	Autres travaux	Kit de point à temps (fonctionnement)	250 000 000	250 000 000
		Acquisition d'un 2ème kit PAT et fonctionnement	336 604 452	336 604 452
		Kit de point à temps (fonctionnement stricte sans renforcement de ses capacités opérationnelles)	439 236 000	439 236 000
		Travaux d'urgence ou non programmés (marchés attribués)	4 926 441 275	4 033 400 049
		Travaux d'urgence ou non programmés (marchés non attribués)	641 844 331	0
		Etude et rénovation de feux tricolores	200 351 009	122 248 073
		Travaux d'entretien et de maintenance des installations de feux tricolores (entretien courant)	2 775 224 798	1 815 553 789
		Travaux d'installation de feux tricolores (système intelligents)	372 634 942	261 033 166
	Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage	Fonds d'études	129 801 888	0
		Maîtrise d'œuvre	823 019 320	646 135 336
		Maitrise d'Ouvrage Déléguée	1 711 188 547	851 750 680
Total routes revêtues			60 669 318 305	48 880 397 746
Routes en terre	Travaux sur les voiries urbaines	Réparation de la voirie (villes de l'intérieur)	2 613 929 498	126 397 425
	Travaux sur les routes en terre	Reprofilage lourd et traitement de points critiques	44 574 982 782	28 818 865 815
		Programme de pose de buses y compris reprofilage lourd	4 679 680 295	530 083 658
		Construction de dalots	2 604 716 985	251 475 693
		Reprofilage léger sur les axes traités	2 717 070 790	154 190 772
	Autres travaux	Travaux d'urgence ou non programmés (marchés attribués)	7 376 479 070	4 518 673 383
		Travaux d'urgence ou non programmés (marchés non attribués)	3 251 898 337	0
		Gestion des bacs automoteurs et à trailles	791 848 035	680 000 000
		Réhabilitation des bacs automoteurs et à trailles	2 452 472 990	944 209 517
	Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage	Fonds d'études	1 336 880 000	480 076 800
		Maîtrise d'œuvre	4 225 370 321	1 445 693 840
	Maitrise d'Ouvrage Déléguée	2 223 957 682	1 106 983 489	
Total routes en terre			78 849 286 785	39 056 650 392
Mixte (Routes revêtues et routes en terre)	Autres travaux	Comptages routiers	166 675 000	0
		Séminaires sur l'entretien routier	61 119 900	61 119 900
		Formations en entretien routier	60 000 000	60 000 000
		Etudes et relevés de schémas itinéraires	61 802 500	61 802 500
		Fonds d'études	299 999 660	0
	Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage	Maitrise d'Ouvrage Déléguée	18 853 771	9 384 537
Total Mixte (Routes revêtues et routes en terre)			668 450 831	192 306 937
Total Général			140 187 055 921	88 129 355 075

- Répartition des paiements effectués selon la nature des interventions

Le tableau suivant présente pour l'ensemble des programmes de visite d'Etat, la répartition des paiements effectués par le FER, selon le type d'entretien :

Tableau n°29 : Répartition des paiements effectués selon la nature des interventions

Nature des interventions	Programme	Catégorie	Engagements (F CFA TTC)	Paiements réalisés (F CFA TTC)
Entretien Courant	Visite d'Etat dans l'IFFOU	PAT lourds	2 789 978 724	2 543 756 314
		PAT petits	1 511 691 677	1 078 627 137
		Travaux manuels	464 663 350	380 682 927
	Visite d'Etat dans le DENGUELE	PAT	2 101 357 269	2 010 814 936
		Travaux manuels	287 949 500	240 187 200
	Visite d'Etat dans le WOROBA	PAT	6 256 950 000	4 637 822 635
	Visite d'Etat dans le N'ZI et MORONOU	PAT	3 181 396 683	3 114 222 233
	Visite d'Etat dans l'AGNEBY-TIASSA et la ME	Débroussaillage des accotements et curage des ouvrages	878 386 206	690 977 795
		PAT	7 596 514 274	4 065 537 228
	Visite d'Etat dans le BAS-SASSANDRA	Réparation de surfaces à la grave concassée	3 428 474 424	459 796 723
		Travaux de réparation de surfaces	8 206 201 475	2 461 860 443
		Travaux manuels	121 185 233	29 556 640
	Visite d'Etat dans le DENGUELE et WOROBA	Maitrise d'œuvre	561 328 005	151 609 615
Total Entretien Courant			37 386 076 820	21 865 451 826
Entretien Périodique	Visite d'Etat dans l'IFFOU	Réhabilitation	6 654 863 226	4 933 565 095
		Entretien des routes en terre	3 255 774 197	2 602 996 664
	Visite d'Etat dans le DENGUELE	Ouverture de voies et reprofilage avec compactage	3 037 646 147	2 564 405 954
		Reprofilage avec compactage	2 509 324 138	2 300 085 182
		Construction de dalots et pose de buses	433 484 073	433 484 073
	Visite d'Etat dans le WOROBA	Ouverture de voies et reprofilage avec compactage	3 120 863 685	3 072 199 163
		Reprofilage avec compactage	4 750 980 761	4 485 218 136
		Construction de dalots et pose de buses	313 339 980	72 426 953
	Visite d'Etat dans l'AGNEBY-TIASSA et la ME	Reprofilage et traitement de points critiques	3 603 123 433	1 770 471 804
		Entretien des routes en terre lots T	7 666 654 731	3 727 182 595
		Entretien des routes en terre lots VT	3 225 866 823	1 726 517 040
		Travaux d'urgences	397 084 042	396 995 542
	Visite d'Etat dans le BAS-SASSANDRA	Construction d'ouvrages d'assainissement	2 972 639 801	808 092 106
Travaux de voirie en terre et de plateformes		775 628 057	379 252 177	
Visite d'Etat dans le DENGUELE et WOROBA	Maitrise d'œuvre	919 654 595	248 390 385	
Total Entretien Périodique			43 636 927 688	29 521 282 869
Autres Prestations (Travaux neufs)	Visite d'Etat dans l'AGNEBY-TIASSA et la ME	Bitumage de voiries	4 360 470 520	1 308 141 156
		Total Autres Prestations		4 360 470 520
Total Général			85 383 475 029	52 694 875 851

- Répartition des paiements de travaux effectués selon la nature du réseau

Le tableau suivant présente pour l'ensemble des programmes de visite d'Etat, la répartition des paiements effectués par le FER, selon la nature du réseau :

Tableau n°30 : Répartition des paiements de travaux effectués selon la nature du réseau

Nature du réseau	Programme	Catégorie	Montant total du marché (F CFA TTC)	Paiements réalisés (F CFA TTC)
Routes revêtues	Visite d'Etat dans l'IFFOU	Réhabilitation	6 654 863 226	4 933 565 095
		PAT lourds	2 792 991 109	2 543 756 314
		PAT petits	1 511 691 677	1 078 627 137
		Travaux manuels	464 663 350	380 682 927
	Visite d'Etat dans le DENGUELE	PAT	2 101 639 000	2 010 814 936
		Travaux manuels	287 949 500	240 187 200
	Visite d'Etat dans le WOROBA	PAT	6 256 950 000	4 637 822 635
	N'ZI et MORONOU	PAT	3 181 748 888	3 114 222 233
	Visite d'Etat dans l'AGNEBY-TIASSA et la ME	Débroussaillage des accotements et curage des ouvrages	878 696 251	690 977 795
		PAT	7 597 022 168	4 065 537 228
	Visite d'Etat dans le BAS-SASSANDRA	Réparation de surfaces à la grave concassée	3 428 474 424	459 796 723
		Travaux de réparation de surfaces	8 206 201 475	2 461 860 443
		Travaux manuels	121 185 233	29 556 640
	Total routes revêtues			43 484 076 301
Routes en terre	Visite d'Etat dans l'IFFOU	Entretien des routes en terre	3 255 782 003	2 602 996 664
	Visite d'Etat dans le DENGUELE	Reprofilage avec compactage	2 509 786 244	2 300 085 182
		Construction de dalots et pose de buses	433 862 694	433 484 073
		Ouverture de voies et reprofilage avec compactage	3 037 793 028	2 564 405 954
	Visite d'Etat dans le WOROBA	Reprofilage avec compactage	4 751 257 332	4 485 218 136
		Construction de dalots et pose de buses	313 339 980	72 426 953
		Ouverture de voies et reprofilage avec compactage	3 121 039 037	3 072 199 163
	Visite d'Etat dans l'AGNEBY-TIASSA et ME	Reprofilage et traitement de points critiques	3 603 123 433	1 770 471 804
		Construction d'ouvrages d'assainissement	2 972 820 472	808 092 106
		Entretien des routes en terre lots T	8 015 245 253	3 727 182 595
		Entretien des routes en terre lots VT	3 225 866 823	1 726 517 040
		Travaux d'urgence	397 084 042	396 995 542
		Bitumage de voiries	4 360 470 520	1 308 141 156
	Visite d'Etat dans le BAS-SASSANDRA	Travaux de voirie en terre et de plateformes	775 628 057	379 252 177
Total routes en terre			40 773 098 918	25 647 468 545
Total routes revêtues et routes en terre			84 257 175 219	52 294 875 851

